


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE
RI
TAS



9 pagine di prefazione

LÉGENDE, HISTOIRE ET TABLEAU

DE

# SAINT-MARIN

RÉPUBLIQUE DU MONT TITAN

PAR

ALFRED DE BOUGY

CHEVALIER DE SAINT-MARIN

L'UN DES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

PRÉFACE PAR GEORGE SAND




PARIS

SCHLESINGER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

12, RUE DE SEINE, 12

1865

SAINT-MARIN

Paris — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31

LÉGENDE, HISTOIRE ET TABLEAU

DE

# SAINT-MARIN

RÉPUBLIQUE DU MONT TITAN

PAR

ALFRED DE BOUGY

CHEVALIER DE SAINT-MARIN

L'UN DES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

PRÉFACE PAR GEORGE SAND

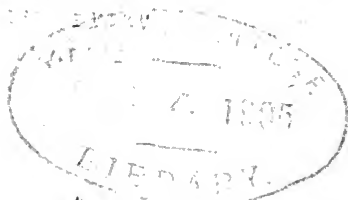



PARIS

SCHLESINGER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

12, RUE DE SEINE, 12

1865



Au Très-Illustre

# Conseil-Souverain-Prince

DE LA

RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

L'auteur *A. de BOUGY*,

Les éditeurs *D. et S. SCHLESINGER frères*,

Offrent et dédient ce livre.



# PRÉFACE

*Tout le monde sait qu'il existe aux limites de la France, et sur une montagne d'Italie, deux petites républiques, les plus anciennes de l'Europe. Il y a eu un temps où leurs noms, devenus proverbiaux dans la polémique, servaient le plus souvent de terme dédaigneux aux adversaires de l'idée républicaine, inspirant à beaucoup de lecteurs un moment de curiosité vite oublié au milieu de préoccupations plus personnellement politiques.*

*Nous avons toujours été curieux de connaître l'histoire de ces deux localités, et paresseux comme tout le monde, nous deman-*

*dions à tout le monde un de ces résumés d'une heure de conversation qui dispensent de lire un ouvrage. Mais il paraît que tout le monde ne sait pas ce que nous ignorions; car, à l'exception de M. Xavier Durrieu, natif et citoyen d'Andorre, s'il m'en souvient bien, et qui m'avait raconté sur ce pays des choses curieuses et intéressantes, personne ne savait expliquer la durée phénoménale de ces petites démocraties au sein des États monarchiques.*

*« Voici un livre écrit sans prétention et avec clarté, qui nous fait enfin comprendre le problème. Andorre et Saint-Marin sont des démocraties aristocratiques, définition que je risque sans crainte de paradoxe et qu'on ne contestera probablement pas, après avoir lu cette simple et intéressante histoire.*

*« On se tromperait pourtant si, à priori, on croyait trouver entre ces deux petits États une similitude qui établît la confirmation de l'existence de l'une par celle de l'autre. An-*

*dorre et Saint-Marin diffèrent autant que les types qui les constituent. L'histoire d'Andorre est patriarcale, celle de Saint-Marin est héroïque : Andorre est une paisible municipalité solidement constituée ; Saint-Marin une forteresse et une sorte d'église. Je n'hésite pas, pour mon compte, à donner toute ma préférence à Saint-Marin par ce seul fait que, dans toutes les époques de péril et de lutte, son rocher a servi d'asile aux proscrits et aux persécutés, tandis que les bons bergers d'Andorre n'ont été hospitaliers qu'à ceux dont la présence ne leur apportait ni trouble ni danger.*

*« Ceux-ci me paraissent avoir les antiques vertus qui caractérisent le paysan, vertus négatives en bien des cas, et qui seraient vices à la limite de leurs étroits domaines : la justice en famille, l'égoïsme à plusieurs ; une fraternité touchante quand on la voit pratiquée dans le petit troupeau, mais qui disparaît*

*dès qu'une pauvre brebis errante vient y chercher protection; avant tout, la prudence, cette grande qualité de la vie rustique qui ne se laisse jamais entamer par le dévouement, et qui ferme obstinément la porte à tous les genres de progrès.*

« *Ceux-là (Saint-Marin) sont de vieux chrétiens du moyen âge. Ils luttent au besoin contre le pape lui-même. Ils ont un saint dont la légende est fort belle, et pour lequel ils se feraient volontiers hérétiques, si l'Église s'avisait de lui contester son orthodoxie. Leur liberté n'est pas seulement un droit et un avantage précieux, c'est une religion, un article de foi. Du dehors, à travers les âges, la corruption vient là pourtant modifier les formes austères et les mœurs stoïques. Elle s'est introduite dans ce sanctuaire; elle savait y trouver des principes à combattre, quelque chose de grand et de fort à détruire; qu'eût-elle été chercher à Andorre? Andorre*

*a conservé sa simplicité. Les gens vertueux par calcul sont incorruptibles.*

*« Que l'auteur du livre nous pardonne de traiter plus durement que lui ces bons Andorrans, dont la vie heureuse et les douces manières ont apaisé en lui, parfois, des velléités d'impatience bien légitime. L'indulgence est naturelle aussi quand on sent certaines bonnes fibres répondre à celles qu'on a dans le cœur; mais il est certain que notre voyageur n'a pas senti le sien tout à fait à l'aise dans cette république de sénateurs à houlette. Nous lui en savons gré, ainsi que de toutes les recherches consciencieuses qu'il n'a pas dédaigné de faire pour constater historiquement l'existence volontairement mystérieuse de cette république méfiante, qui renferme ses chartes dans une armoire de fer, et qui en défend l'approche aux profanes étrangers. »*

George Sand.

*Cette préface a été écrite, il y a quelques années, à Nohant, et comme on le voit, concerne les deux petites républiques que j'ai explorées en 1853, et dont j'ai écrit l'histoire. M. Xavier Durrieu, — autrefois journaliste à Paris, maintenant fixé en Espagne, — n'est point Andorran, mais il naquit à Cæs-tillon, dans le département de l'Ariége, à peu de distance des confins de l'Andorre. Ce renseignement me fut fourni par un sien cousin que je rencontrai à Montpellier, au retour des vallées de la Valira. J'ai préféré rectifier, au moyen d'une note, cette erreur, — de fort peu d'importance, du reste, — que de donner à l'illustre auteur, dont on vient de lire l'appréciation, la peine de modifier un passage de son remarquable parallèle.*

A. DE B.



# SAINT-MARIN

## I

## LE MONT TITAN

### Itinéraire de Rimini à St-Marin.

Je résiste à la tentation dangereuse d'écrire un cent-millième voyage en Italie, et j'espère que le lecteur m'en saura gré.

Rajeunir et rendre piquants les sujets rebattus, entièrement déflorés, usés jusqu'à la corde, est chose difficile, inutile, et, sans doute, bien au-dessus de mes forces. Donc, au lieu de parler de Milan, de Gènes, de Venise, de Florence, de Rome, de Naples, de Palerme, — villes desquelles il n'y a, je crois, plus rien à dire, — je vais m'occuper exclusivement d'un pic de l'Apennin roma-

gnol, du mont des Géants, qui, — étrange contraste, bizarre antithèse, — porte sur sa croupe un peuple en miniature, une petite et fort ancienne république peu ou mal connue, rarement visitée, doyenne respectable des États européens, et ayant su conserver à travers les âges, en dépit des vicissitudes politiques et sociales du continent, son caractère propre, son cachet particulier, une physionomie *sui generis* qui la rend, ce me semble, digne d'intérêt et appelle sur elle l'attention.

Que de faits imprévus, de changements prodigieux se sont accomplis dans ces derniers temps! L'unité italienne s'élabore lentement, c'est-à-dire sûrement; et quand deux questions vitales auront été résolues, une admirable contrée, prenant pleine et entière possession d'elle-même, atteindra enfin, on ne saurait en douter, le rang éminent qu'elle est si digne d'occuper.

Le Piémont, le Milanais, la Vénétie, le Tyrol italien, les duchés, l'État romain, les Deux-Siciles étant indissolublement fusionnés, il restera au centre du royaume, — mais en dehors de lui, politiquement

parlant, — une humble, antique et vénérable petite municipalité enclavée, que rien ne pourra tenter ou séduire, et qui, — pourquoi l'en blâmerait-on? — persistera à vouloir vivre à part, à conserver son autonomie consacrée par les siècles et reconnue par les traités. Repoussant toute idée d'assimilation, se faisant une arme de sa faiblesse même, invoquant son passé, — qui n'est pas sans gloire, — Saint-Marin, la colonie du solitaire, continuera d'être à l'Italie unifiée ce que Monaco est à la France, une enclave presque imperceptible sur les cartes, un point teinté en bleu ou en rouge.

La république titane, dont les esprits superficiels seuls peuvent rire, — comme s'il n'y avait de remarquable, d'intéressant, de beau que ce qui est grand! — la république titane, dis-je, fait penser à ces arbrisseaux, d'apparence chétive, dont les racines nombreuses et vivaces tiennent solidement aux profondeurs du sol; qui tente de les arracher est étonné de la résistance qu'il rencontre.

Qu'était-ce que l'Attique et même que

toute l'ancienne Grèce? Un pays de peu d'étendue qui, pourtant, occupe dans l'histoire plus de place que l'immense empire des Perses.

J'obtins du ministère de l'instruction publique,— il y a de cela quelques années —, une double mission littéraire qui consistait à aller étudier sur les lieux Saint-Marin, — la république de l'Apennin, — et son pendant Andorre, — la république des Pyrénées.

Il s'ensuivit un magnifique voyage dont, jusqu'à mon dernier jour, je conserverai le souvenir. Je vis la majeure partie de l'Italie, mais je ne pus qu'entrevoir un petit coin de l'Espagne, c'est-à-dire les vallées sauvages et grandioses de la haute Catalogne.

Au sein des Romagnes, — alors occupées par les Autrichiens, — du sommet d'un côteau assez élevé qui domine Cesène et où surgit l'église de la *Madonna del Monte*, je commençai à apercevoir nettement, à l'horizon méridional, la silhouette hardie, aiguë et bleuâtre de ce colosse rocheux qu'on nomme le mont Titan et qui se détache de

la chaîne des montagnes... Rien de plus sissant, de plus *titannique*, de plus propre à frapper l'imagination, à jeter dans la rêverie. On ne s'arrache qu'avec effort à la contemplation de cette sublime perspective, et, en regardant à plus de vingt kilomètres de distance ce colossal pic pointu, fièrement campé sur de larges bases, on se demande avec stupeur s'il se peut qu'il y ait là-haut... si haut, une ville, un État, une république.....

Rimini, — la ville des Malateste et de la belle Francesca, — est une assez maussade cité, assise sur la Marecchia, rivière torrentueuse presque toujours à sec, dont l'embouchure dans l'Adriatique forme une espèce de port qui n'est guère fréquenté que par les caboteurs.

Prenons ce lieu pour point de départ, car, là, on se trouve à seize kilomètres seulement, — ou quatre lieues, vieux style, — du Titan, — l'*acer mons* de Strabon, — dont on découvre au sud-ouest la haute masse abrupte, couronnée presque symétriquement par une crête ou arête vive de rochers à pic, aux trois pointes surmontées

d'autant de tours à peu près en ruines.

Cette configuration de la montagne explique le blason adopté par le petit État neutre de Saint-Marin, qui compte aujourd'hui plus de quinze cents ans d'existence.

Comme il m'avait eté impossible de me procurer un *biroccino* (cabriolet), je partis bravement à pied, un beau matin d'automne, escorté d'un *cameriere* (garçon) de l'auberge des *Trois Rois*, qui portait sur l'épaule ma légère valise et ne devait me quitter qu'à Serravalle, village san-marinois, situé tout près de la frontière alors pontificale.

Sortis de la ville par la porte Montanara, nous tournâmes bientôt à gauche dans le faubourg. Là s'ouvre une petite route bien entretenue, quoique peu fréquentée, laquelle, après avoir suivi la base du long côteau de Covignano, tout couvert de *casins*, c'est-à-dire de maisons de campagne, décrit diverses sinuosités ou courbes plus ou moins allongées, s'enfonce, à travers champs, dans une contrée de cultures peu accidentée, médiocrement pittoresque d'a-

bord, gravit et descend plusieurs côtes, mais, en somme, s'élève graduellement avec le sol, et, enfin, atteint l'extrémité du territoire du Titan, au ruisseau desséché ou stagnant que les cartes de géographie appellent, si je ne me trompe, Rio-Marignano. Au milieu du pont de pierres de ce ruisseau, il y a une borne de délimitation qui, en ce temps, offrait d'un côté ces initiales : S. P. (stato pontificale), et de l'autre celles-ci : R. S. M. (Respublica Sancti-Marini).

Nous sommes à la base des gradins inférieurs de la montagne, dans un pli de terrain, à Falciano, hameau composé de deux ou trois maisons, et nous voyons se dessiner et s'agrandir de plus en plus les déchirures, les anfractuosités, les accidents des formidables roches de la cime. Ces roches, sanctifiées par la religion et surtout par la liberté, ont une altitude peu commune ; leurs masses perpendiculaires sont ce qui frappe à l'arrivée. Parvenu au sommet, on ne s'occupe que de l'horizon, et, sans hyperbole, on a sous le regard un des plus splendides, un des plus vastes, un des plus

magiques panoramas du monde. Nous y reviendrons bientôt et je citerai de belles pages inspirées par ce spectacle, qui impressionne si vivement même les esprits les moins susceptibles d'enthousiasme en face des grandes scènes de la nature.

Le Titan, détaché comme je l'ai dit de l'Apennin, et rappelant en quelque sorte le dôme de la Perticara, fait face à la campagne de Rimini et à l'Adriatique.

Ici, un peu en avant de Falciano, le domaine de notre république commence par une pointe de terre en amphithéâtre, qui part du lieu de rencontre de deux ravins.

Plus loin et plus haut se présente assez pittoresquement, au milieu d'une touffe de chênes, la bourgade toute rustique de Serravalle (*vallée resserrée*), qui possède une poterie (*fornello*) dont la spécialité est de fabriquer de grands vases de terre (forme étrusque) pour les jardins. On confectionne de plus, dans ce lieu, m'a-t-on dit, des cartes pour le jeu de tarots, aux figures très-naïvement dessinées et enluminées. Je ne sais si Saint-Marin continue à fabri-

quer de la poudre à canon ; naguère ce produit passait par contrebande dans la Romagne.

Puisque j'en suis sur ce chapitre, je dois ajouter, pour n'avoir pas à y revenir, que la production san-marinoise se compose, en outre, de porcs d'une excellente espèce, de bons bœufs de trait, d'huile, de vins exquis, — mais un peu capiteux, ce me semble, — et d'une pierre de taille qu'on appelle *marmo di San-Marino*. Cette pierre est fort recherchée pour les constructions monumentales. A Acquaviva, au pied du revers opposé de la roche titane, il y a des ateliers où l'on travaille supérieurement le corail. Enfin, il existe à Fiorentino et à Monte-Giardino de vastes gisements d'un soufre de la meilleure qualité. Jusqu'ici on ne l'a pas exploité et on s'est borné à des travaux préparatoires. Une belle route de quelques kilomètres, toujours en descente, permettra d'exporter ce soufre, de le conduire facilement au chemin de fer de Bologne à Ancône, lequel a été établi depuis mon voyage et ne peut qu'aider à la prospérité du petit peuple indépendant, en favorisant le dévelop-

pement de son commerce et de ses relations extérieures.

En écrivant ces pages, je veux éviter autant que possible de me mettre en scène, m'interdire tout ce qui a un cachet de personnalité et dissimuler de mon mieux l'odieux *moi*. Je ne dirai donc rien du mauvais gîte où le hasard me conduisit, — peut-être à côté d'un bon, — et où, pour comble de malheur, une pluie torrentielle me retint quelques jours.

Là, je fis connaissance avec ces « horreurs de la *locanda*, » que signale le savant voyageur Valery, et qui me remirent en mémoire le dizain suivant, du fantaisiste et bachique rimeur Saint-Amant :

Qu'un lasche et maudit flagorneur
Desployant sa langue traistresse,
Pour ruiner tout mon bon-heur
Me brouille avecques ma maistresse,
Je ne veux point en un gibet
Le voir, après maint quolibet,
Attacher comme une poulie :
Pour un plus rude chastiment
Une couchée en Italie
Je luy souhaiste seulement.

Si je fus mal nourri, mal couché, et de plus *écorché*, à l'enseigne *Della Speranza*, en revanche on m'y régala d'un vin vraiment parfait, de Corianino, lequel me prouva que la réputation du vignoble sanmarinois est tout à fait légitime. On lit ceci dans certain guide italien, à l'article Saint-Marin :

« I vini sono cosi amabili, purificati, graziosi e buoni che non hanno da invidiare i claretti di Francia..... »

Ces vins sont excellents, j'en conviens, mais je les trouve trop liquoreux pour l'usage ordinaire, et il faut s'en défier un peu.

Les gens du pays m'ont paru ne différer guère du reste des Romagnols, alors sujets du Saint-Père ; au surplus, je n'affirme rien à cet égard, n'ayant pas fait un long séjour sur la montagne. Je puis me tromper.

Il me souvient qu'un malin citoyen, répondant au nom de Pontoso, me mena chez lui sous prétexte de tâter un certain vin dont il disait merveille, mais tout exprès pour me montrer une ample collection de fusils de chasse qui ne furent jamais bra-

qués, paraît-il, que sur les lièvres du Titan. Le cultivateur de Serravalle se servait, en manière de porte-cigare, de l'os creux et blanc de la jambe d'un de ces animaux. Cette exhibition d'armes à feu devait naturellement me frapper, car alors les Autrichiens avaient désarmé les Romagnes, qu'ils tenaient sous le régime de la loi martiale. On comprend l'orgueil du citoyen Pontoso.

Cette halte forcée dans un endroit qui n'offre aucune espèce de distraction me donna d'abord, je le confesse, une assez triste idée du pays, mais la première impression, s'effaçant avec la brume pluviale, fit place à une appréciation plus juste.

M. Edmond About, lui aussi, arriva à Saint-Marin par un temps de brouillard (*nebia*) et vit toutes choses en noir ou en gris foncé. De là — il en fait l'aveu sincère — sa mauvaise humeur et des critiques un peu brutales quant à la forme. Qu'on en juge par ce tout petit échantillon :

« Si la république de Saint-Marin, dit-il, était un jour absorbée dans quelque grande monarchie, les archéologues de la politi-

que s'écrieraient en versant des larmes amères : « Elle a donc péri, cette forteresse de la liberté! » Reste à savoir si une peuplade *illettrée*, *farouche*, *cupide* et *misérable* mérite le nom de peuple libre. » Tout ceci est fort exagéré; mais, en admettant que le touriste ne se soit point trompé, n'ait point été trop sévère, on pourrait lui répliquer que la liberté n'est nullement incompatible avec l'ignorance, la sauvagerie, la misère. Les Scythes formaient un peuple libre, et Athènes fut souvent esclave.

Le vent de l'Adriatique ayant enfin balayé le brouillard et la pluie, je pus continuer mon ascension. A droite et à gauche de la route rapide, on n'avise que des champs en pente, terrains à céréales dont je n'ai rien à dire, où il y a peu ou point d'arbres. Le sol, ici, paraît maigre et pierreux, mais regardons, plus haut, le sommet tricéphale du mont qui accuse de plus en plus ses superbes horreurs, son couronnement de plusieurs centaines de pieds de hauteur. Là est l'intérêt, le charme de ce site sévère. On peut admirer la roche titane, même après avoir admiré les Alpes et les Pyrénées.

Je stationnai quelques instants à Caï-longo, d'où j'esquissai à la mine de plomb, tant bien que mal, la cime ardue de la montagne. L'endroit est favorable. On aperçoit le Borgo massé, blotti au pied de cette crête effrayante, et, au bord des rocs vertigineux, la *pieve*, — c'est-à-dire l'église paroissiale placée sous le vocable de Saint-Marin, diacre, fondateur et patron de l'État, — la rogue et massive forteresse de *la Rocca* (capitole san-marinois), la vigie d'*El-Frate* et celle de *Torriciuola* (la tourelle), autrement dite, je crois, *la Gaita* (le guet), ancien poste sinon de défense, du moins d'observation. Tout cela est d'un effet que ni ma prose ni mon croquis ne sauraient rendre.

C'est elle, oui, la voilà bien cette terrible montagne des Géants, « fort haute et fort abrupte, » dont parle Addison. Escarpements, saillies, pitons, arêtes anguleuses, tout, ce jour-là, se détachait en tons ardoisés, noirâtres, sombres sur un ciel gris de plomb. Quelques lambeaux du brouillard, assez semblables à d'immenses toiles d'araignées, se suspendaient çà et là aux

pics, n'attendant pour s'éparpiller et disparaître qu'un rayon de soleil ou un souffle de la bise.

La brume sied merveilleusement à la physionomie désolée, farouche et sinistre du mont Titan. On remarque au-dessus du Borgo (*bourg* ou faubourg de la ville, *mercatale :* lieu des foires et des marchés à bestiaux) deux gros quartiers de roche vive, deux blocs à demi éboulés qui semblent le menacer et finiront par rouler sur lui. Cependant les habitants de l'endroit vivent dans une sécurité complète. J'ai lu quelque part — est-ce bien vrai, car on a débité tant de fables à propos de Saint-Marin ? — qu'ils n'ont jamais voulu prendre de précautions contre la chute probable, imminente de ces blocs, parce qu'ils pensent qu'agir autrement ce serait faire acte de défiance impie, douter de la protection éternelle du fondateur. Valery signale certaine curiosité locale, dont je n'ai point entendu parler ici : « C'est, dit-il, un souterrain percé de fentes dans la montagne, desquelles il s'échappe, en été, un courant d'air perpétuel très-froid et même dange-

reux lorsqu'on s'y expose sans précaution. Addison signale également ces excavations. Il paraît que diverses catacombes de l'intérieur du Titan, d'anciennes carrières ou des trous naturels, servent de caves. Il y règne une fraîcheur extrême, qui conserve à merveille les vins généreux du pays. Du Borgo partait l'ancienne route de la città, rapide, fatigante, difficile et pavée de grosses pierres brutes. S'il faut en croire un ancien ouvrage sur l'Italie, autrefois, une loi de l'État, rendue en vue de la sûreté publique, défendait sous des peines sévères de pratiquer d'autres voies vers la ville. C'était, j'imagine, au temps où la république titane se tenait en garde contre les entreprises des perfides Malatesta, tyrans de Rimini. Aujourd'hui, cette ancienne route, impraticable aux voitures, est à peu près abandonnée, bien qu'elle abrége la distance du Borgo à la città. On a établi, plus bas, un nouveau chemin qui tourne la croupe de la montagne pour aboutir au versant opposé, où s'étage le chef-lieu sur une déclivité fort rapide, jusqu'au sommet portant le fort de la Rocca. En suivant

cette route, on ne tarde pas à découvrir Verruchio, les ruines de Beliomonte, la profonde vallée du *fiume di San-Marino*, le massif tourmenté de l'Apennin, appelé *Alpes de la Lune.*

De ce côté-ci il y a mille sites à contempler. Leur description interromprait notre itinéraire. Le torrent limite la montagne, et, par conséquent, la république. Le petit État de Saint-Marin, enclavé dans la province émilienne, me fit penser aux Alpes d'Appenzell, entièrement circonscrites par le canton de Saint-Gall : — une république au milieu d'une autre. Addison, subissant le prestige de ce beau nom de république, et d'ailleurs whig d'opinion, vit Saint-Marin « plus en poëte qu'en observateur politique ou moral, » comme le remarque Suard. Sa description, par trop laconique, mérite pourtant d'être rapportée, car elle est aussi inconnue que le pays lui-même. En voici la conclusion :

«Nothing indeed can be a greater instance of the natural love that mankind has for liberty, and of their aversion to arbitrary government than such a savage mountain

covered with peoples and the campania of Rome, which lies in the same country almost destitute of inhabitants.»

En approchant de la modeste capitale, qui ne renferme guère plus d'un millier d'habitants et ne présente — cela va sans dire — aucune animation, le regard embrasse soudain d'autres horizons montagneux, un immense panorama qu'il faut décrire en détail ou ne pas décrire du tout. Ce sont des gorges, des vallées, des torrents à demi desséchés (la *Marecchia*, le *Fiume*, etc.), des croupes variées à l'infini, sur un grand nombre de plans : les unes arides et dénudées, les autres herbeuses et fertiles; la pointe aiguë du mont Cucco, sur le sol même de la république; au delà, se montrent la Carpegna, la Perticara, d'où l'on tire du soufre, la Rocca-di-Simone, les ruines de Montefiore, et, plus près, la montagne allongée, à peu près parallèle au Titan, servant de barrière à San-Leo, à sa forteresse, à sa ville et à sa vallée, si souvent mentionnées dans l'histoire des Romagnes. Ce fut là que mourut captif, en 1795, le célèbre thaumaturge Joseph Bal-

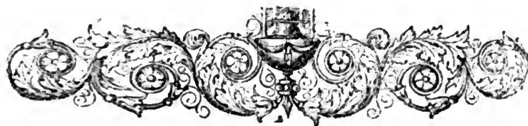
samo, connu sous le nom de comte de Cagliostro, figure extraordinaire et faite pour le roman.

Cette ville de Saint-Léon, ancienne capitale du duché de Montefeltro (*Mons-Felicianus*), ne montre à Saint-Marin que la pointe de la flèche aiguë de son clocher. J'ai dit, dans la légende des deux Dalmates, que Leo, compatriote et compagnon de Marinus, après avoir vécu fraternellement avec lui sur le Titan, alla s'établir dans la vallée voisine, assez près pour ne pas rompre tout commerce avec son ami, assez loin pour jouir de la solitude et du recueillement qui lui était nécessaire.

Le château-fort de la *Rocca-di-San-Leo* n'est pas moins riche que la *Rocca-di-San-Marino* en souvenirs historiques. Il rappelle un tyran italien des plus opiniâtres qui osa, lui chétif, tenir tête à l'empire germanique. En deux mots, voici son histoire : Bérenger II, roi d'Italie, — ou plutôt *marquis d'Ivrée*, — était fils du marquis Adalbert et de Giselle. Il commença par guerroyer contre Hugues, — comte de Provence, possesseur du trône d'Italie, — et,

plus tard, prit les armes contre Othon le Grand, empereur d'Allemagne. Son fils Adalbert, vaincu et fait prisonnier par Ludolphe, fils de l'empereur, fut rendu généreusement à la liberté. Lui-même (Bérenger), livré au prince germain, obtint de rentrer en possession de ses domaines. Ce despote incorrigible se vit déposé ensuite — ainsi qu'Adalbert associé au trône — par la diète de Pavie, mais il fit résistance, brava la puissance impériale, et Othon dut entrer en Lombardie à la tête d'une armée. Alors Bérenger, sa femme Willa et ses fils se retranchèrent sur la roche de Saint-Léon, où ils furent longtemps assiégés. Ils finirent par capituler. Le mont de Saint-Marin leur avait servi également de refuge. Il existe un diplôme daté de l'endroit (*Actum in plebe Sancti-Marini, anno* 951.





# II

# LA CITTA

## Ses édifices publics et ses objets d'art. — La campagne.

Nous avons atteint l'enceinte de la petite ville escarpée, née d'une cellule cénobitique et d'une forteresse du moyen âge.

Une antique muraille, fort maltraitée par le temps et d'ailleurs devenue inutile, se reliant à la Rocca, entoure encore, au sud, la Citta. On y pénètre par une porte ogivale aux armes de la république. Après avoir longé le couvent des révérends pères franciscains, vaste maison, on gravit une rue fort étroite, puis on débouche dans le petit carrefour du café Bigi. Là se présente une seconde porte ogivale sous laquelle la rue s'enfonce et grimpe en faisant un détour. A

partir de cet endroit, elle devient un escalier, difficile en temps ordinaire, dangereux en hiver. Enfin, après avoir passé devant le petit collége Belluzzi, la maison de justice, le corps de garde, l'hôtel ou palais municipal (siége ordinaire du Conseil-Souverain-Prince) et son préau en terrasse où sont des citernes carrées, on aboutit à la maison de feu le comte Bartolomeo Borghesi, très-savant épigraphiste et numismate, à l'église et au fort de la Rocca, point culminant.

Là, on a devant soi le précipice, l'immensité, l'infini, le vertige.....

Il convient de donner quelques pages relatives à ce prodigieux point de vue avant de décrire la petite capitale. Commençons par M. Auger Saint-Hippolyte (1), — qui n'est autre que M. Hippolyte Auger, littérateur et auteur dramatique bien connu. — Voici le cri d'admiration qu'il a poussé en mettant le pied sur cette cime. Je rapporterai plus loin une autre description encore plus colorée et plus poétique.

« . . . . . Comment donner une idée du

(1) *Essai historique sur la république de San Marino*. Paris, Delaforest, 1827, in-8e.

spectacle imposant qui s'offre de tous côtés au voyageur quand, arrivé sur la cime du mont toujours pure et dégagée, quand placé entre le ciel et la terre, il contemple avec terreur à l'occident les angles aigus, les pics menaçants des roches précipitées, et dont les nuages qui se maintiennent dans une région inférieure semblent dérober les profondeurs ; tandis qu'à l'orient une pente fertile et bien cultivée, ornée des festons d'un vignoble renommé (1); un ciel d'azur, un horizon sans bornes, une mer tranquille, et parfois les crêtes des monts de la Dalmatie dorées par le soleil couchant, enchantent les regards étonnés. Et si l'on a observé le peuple libre et hospitalier pour qui ce coup d'œil est de tous les moments ; si l'on a étudié ses institutions fortes, simples et naturelles, les sensations deviennent indéfinissables; la vertu parle au cœur, elle y pénètre avec l'air salubre qui raffermit la

(1) Les vins de cette côte sont supérieurs à ceux de Florence, d'Orvieto et de Montefiascone; on peut les comparer à qnelques vins de France.

Voyez (ch. IX) une autre description du point de vue qu'offre le sommet du mont Titan.

vie, et on oublie qu'il existe des cités populeuse où tout est factice hors la corruption ; on perd le souvenir du luxe imposteur des cours, de leurs plaisirs bruyants ; on rentre dans le sein de la nature, l'âme s'agrandit, se développe...

« Oh! quelles impressions profondes on reçoit sur cette roche toujours en contact avec la liberté! Ravenne, Faenza, Forli, Bertinoro, Cervia, Césène, Rimini, San-Léo, Pesaro, Urbino, Ancone, onze villes dont on aperçoit les enceintes, ont des accents de douleur à faire entendre, une ancienne splendeur, une liberté précieuse à regretter : la cendre du Dante rappelle le souvenir des agitations du moyen âge ; les arcs élevés à Auguste (à Rimini) et à Trajan (à Ancône) entretiennent dans la mémoire l'idée terrible des vicissitudes des grands empires ; mais San-Marino n'a que des actions de grâces à porter au ciel ; pour lui le passé n'est qu'un encouragement, le présent une félicité sans trouble, et l'avenir une espérance. »

Sur l'autre versant, à l'ouest, la vue est également belle, mais d'un caractère tout

différent. De ce côté, c'est le massif de l'Apennin, des *Alpes de la Lune* (pourquoi ce nom ? ) ; j'en ai déjà dit un mot. Valery déclare avec raison que cette vue vaut le voyage. « On plonge sur toute la chaîne dont les cimes variées, confuses, sont comme un océan de montagnes... » Les lignes d'Auger respirent un enthousiasme éminemment juvénile, l'amour des grandes beautés de la nature et surtout de cette chose sainte entre toutes qu'on nomme la liberté. Au surplus, l'auteur écrivait à la veille de 1830, et il y avait dans l'air comme un souffle qui semblait annoncer de grands événements politiques. Aujourd'hui, M. Auger est un vieillard, peu d'illusions lui restent, sans doute ; il voit la vie telle qu'elle est, les hommes tels qu'ils sont, et peut-être, quand il relit son dithyrambe en l'honneur du mont Titan, s'étonne-t-il d'avoir pu l'écrire et le trouve-t-il quelque peu hyperbolique au fond.

La Rocca est une sombre et vieille forteresse féodale, à machicoulis et créneaux. Elle sert de prison, mais, la plupart du temps, ne contient que des rats ou des

chauve-souris. Un clocher carré — assez semblable à celui d'une paroisse villageoise — le surmonte; il renferme le bourdon que l'on met toujours en branle pour réunir le Conseil-Souverain-Prince.

La muraille, je l'ai dit, surgit du bord même du rocher à pic. C'est d'une hauteur à donner le frisson....

De ces sommets on domine à vol d'oiseau le Borgo,—où nous avons passé,—San Gianno, Valdragona et son couvent de capucins, sur la rapide croupe, la déclivité qui aboutit aux rocs; plus loin apparaissent des villages épars (Domagnano et Serravalle), des hameaux parmi lesquels on me montra, si je ne me trompe, Lisignano et Corianino. Au delà, c'est la campagne de Rimini, puis l'Adriatique à la nappe claire. Quand l'atmosphère est d'une sérénité parfaite, on peut distinguer, à l'horizon, de l'autre côté de la mer, la ligne teintée en violet clair des monts de la Dalmatie.

La Rocca mérite à tous égards le nom que je lui ai donné précédemment : celui de *Capitole San-Marinois.* Il fut sauvé d'une attaque nocturne, non par des oies, comme

le Capitole romain, mais par un chien qui se mit à aboyer, à hurler et donna l'alarme. Les assaillants, sous la conduite d'un déloyal seigneur, furent précipités du haut des rochers... Mais je ne dois pas empiéter sur le chapitre de l'histoire, ou, pour parler plus justement, de la chronique locale.

Descendons et visitons les édifices que je n'ai fait qu'indiquer en passant. Ils en valent bien la peine, et on n'en trouve nulle part, que je sache, la description.

L'église, toute neuve, est une construction monumentale, à fronton, supportée par des colonnes d'ordre corinthien. Figurez-vous une miniature, une réduction du temple de la Madeleine, de Paris.

Sur l'architrave se lit cette inscription faite, ce me semble, selon les règles de l'épigraphie :

DIVO MARINO
PATRONO ET LIBERTATIS AVCTORI
SEN. P. Q.

J'avisai, à la porte du temple, un placard comminatoire à l'adresse des blasphéma-

teurs, d'où je conclus qu'il y a probablement des San-Marinois peu crédules à l'endroit des miracles du bienheureux dalmate.

Ceci me rappela Addison dont j'ai déjà parlé à propos de notre république.

« Les San-Marinois, dit-il, attribuent à la protection de leur patron la longévité de leur État, et le regardent comme le plus grand saint après la sainte Vierge. Je vis, dans le livre de leurs statuts, une loi contre ceux qui parlent de lui avec mépris et qui les condamne au même supplice que ceux qui seraient convaincus de blasphème. »

Aujourd'hui que cet article de loi, bien digne du moyen âge qui le produisit, a été rapporté grâce à la mansuétude et à la tolérance de nos mœurs modernes, le clergé en est réduit à menacer de l'enfer les sceptiques et les médisants.—Passe pour cela ; il fait son métier.

Au-dessus du tabernacle du maître-autel se dresse la statue en pied du patron,— marbre blanc, grandeur naturelle. Cette figure a un cachet de majesté placide, de sérénité calme qui sied à la béatitude éternelle, et de grandeur. Le saint diacre dé-

roule une feuille de parchemin sur laquelle il montre du doigt les armes de la république qui lui doit l'existence. J'ai eu la patience de copier dans les bas-côtés de l'église — lesquels, par parenthèse, ont le défaut d'être trop étroits,—diverses inscriptions tumulaires en latin. Je me borne à mentionner celle de Giuseppe Bergonzi, médecin célèbre par son talent, ses écrits, sa vertu (*ingenio*, *scriptis*, *virtute clarus*) et celle qui rappelle un prêtre du territoire de Rimini, fondateur de l'autel sous lequel repose sa dépouille.

La plus intéressante, la plus remarquable de ces sépultures est, sans contredit, celle d'un illustre citoyen dont je m'occuperai au chapitre de l'histoire. Il s'agit du capitaine-régent Antonio Onofri, qui rendit à son pays d'éminents services. Un mausolée de marbre blanc a été érigé à cet habile et intègre consul. L'inscription me plaît. Elle est d'une concision vraiment spartiate et républicaine :

ANT. HONOFRIO
PATRI PATRIÆ.

Le bas-relief qui orne le tombeau est d'un goût éminemment artistique. Il représente la République ou la Patrie figurée par une belle jeune fille contemplant *con amore* et couronnant de lauriers et de chêne le buste de celui qui, pendant son administration, fit acte de sagesse, de prudence, de haute capacité et sauva l'État, on peut le dire sans hyperbole, dans des conjonctures délicates. On aime à voir le civisme récompensé, honoré et glorifié de la sorte. Au fond du bas-côté de droite, à l'entrée du chœur, dans une niche et sous un rideau, il y a une relique dont on ne fait l'exhibition que les jours de grande solennité religieuse. C'est un crâne — le crâne du diacre Marin, assure-t-on, — mais je n'oserais pas, je le déclare, me porter garant de son authenticité. En général, je me défie des reliques, Rome en a tant fait fabriquer pour les besoins de sa cause et surtout de sa caisse! Les miracles et les reliques sont les plus terribles ennemis du christianisme.

Derrière une chapelle latérale, qui fut l'église ancienne, se trouve un couloir sombre dont un des murs est formé par la pa-

roi de la roche vive. On montre là deux excavations jumelles, deux trous oblongs qui servaient de couche à Marinus et à son compagnon Léo. Ces lits, ou plutôt ces *loculi* en forme de cercueil, convenaient à des hommes voués à la pénitence et familiarisés avec la pensée de la mort.

La première église qui fut construite au sommet du mont Titan, méritait d'être précieusement conservée à cause de sa haute antiquité et des souvenirs religieux qui s'y rattachaient. Elle appartenait au style toscan et ses murs étaient faits de pierres sèches.

Celle d'aujourd'hui, beaucoup plus vaste, plus pompeuse, plus monumentale, fut commencée en 1827 d'après les plans d'Antonio Serra, architecte de Bologne; mais ce travail traîna en longueur et fut même, à ce qu'il paraît, abandonné pendant quelque temps. On trouvait que l'édifice coûterait trop cher et afficherait un luxe peu en harmonie avec la simplicité austère qui sied aux républiques. Ces scrupules cédèrent enfin, et tout fut parachevé quatre ou cinq ans plus tard, au dire de l'*Itinerario d'Italia* de Giuseppe Vallardi.

Descendons encore et arrêtons-nous au petit palais où siége le gouvernement ou Conseil-Souverain-Prince, composé de soixante membres qui ont le pouvoir législatif à vie. Cette assemblée délègue la présidence et le pouvoir exécutif à deux de ses membres en exercice pendant six mois seulement, et portant le titre de *Capitaines-Règents* — ou *Règents*, par abréviation. L'un de ces magistrats *régit* la ville, l'autre la campagne. Aucun émolument n'est affecté, je crois, à cette charge des plus honorables.

Le rez-de-chaussée de cette maison municipale est formé d'un petit péristyle de trois arcades cintrées, séparées et soutenues par des piliers en pierre de taille. Au-dessus, trois fenêtres carrées et basses annoncent un entresol. Enfin l'étage supérieur présente deux fenêtres de dimension ordinaire. Entre elles s'épanouit l'écusson aux trois tours de la république.

Pénétrons dans le Panthéon san-marinois, qui est en même temps la salle des séances du conseil. On voit que ce petit peuple titan ne manque ni de fierté patriotique ni de reconnaissance envers ceux

qui l'ont aimé et servi. S'il se sait nain, il se glorifie d'occuper la montagne des géants, de s'appartenir, d'avoir une chronique remontant presque au temps de la chute de l'empire romain, et entée sur une légende merveilleuse, d'avoir su échapper au joug féodal et rester indépendant au milieu des bouleversements, des guerres, des invasions, des révolutions, en un mot, des vicissitudes politiques si compliquées dont se compose l'histoire de la Péninsule.

Un guichet, sous l'arcade, donne accès dans le vestibule de la salle ordinaire des séances ; ce vestibule spacieux est aussi un corps de garde. La milice d'élite (*garde noble* ou *du prince*) l'occupe pendant les sessions. Cette troupe, bien équipée et bien armée, porte un uniforme bleu à col et à parements jonquille. Je l'ai vue faisant le service, et j'ai été frappé de son excellente tenue.

Un voyageur du siècle dernier (Addison) dit que les membres de l'assemblée qui, sans excuse valable, manquent à l'appel, sont passibles d'une amende de 2 baioques qu'ils doivent acquitter *sine aliquâ diminu-*

*tione aut gratiâ* d'après le statut local. Il s'agit ici, je pense, de l'*Arringo* ou réunion générale du peuple dans les circonstances exceptionnelles. L'amende est proportionnée à l'impôt annuel de 40 ou 50 centimes par tête.

« La république de Saint-Marin, dit Voltaire dans *l'Homme aux 40 écus*, ne paye que des dîmes pour entretenir l'État *dans sa splendeur.* » Ceci n'a d'autre valeur que celle d'une boutade facétieuse.

Au fond de la salle d'entrée, au rez-de-chaussée, s'ouvre un assez bel escalier de pierre, carré et voûté, dont le premier palier est décoré du buste en marbre blanc du pape Clément XII. L'inscription latine nous apprend que ce pontife rendit la paix et la liberté à la république troublée par des dissensions intestines. Il s'agit de la déloyale entreprise du cardinal Alberoni. Je la raconterai en son lieu. Nous voici dans la salle où le conseil, le souverain collectif siége quand il y a lieu. C'est une pièce d'assez grande dimension, à hautes fenêtres, garnie de bancs de bois armoriés. Sur une estrade adossée au mur, surmontée d'un baldaquin ou dais

de damas rouge, sont un bureau à tapis et les deux fauteuils des Régents, présidents de droit.

Une niche, pratiquée en face des fenêtres, contient le buste en marbre blanc de cet Antonio Onofri dont nous avons vu le tombeau monumental dans la *pieve*. L'inscription latine reproduit le titre de *père de la patrie* octroyé à l'homme qui, en 1796, reçut Monge, envoyé par le général Bonaparte et répondit aux propositions dangereuses et compromettantes dont le savant français était porteur. Je reviendrai sur cet épisode connu. *In piccolezza libertà*, dit Onofri, et il eut raison. Les grands pays donnent prise au despotisme. Saint-Marin, Andorre, Jersey, la Suisse, sont les refuges naturels de la liberté, et l'en arracher serait bien moins facile qu'on ne pense. *In piccolezza libertà !*

Le buste d'Antonio Onofri est flanqué, à droite et à gauche, de deux portraits à l'huile, grandes toiles dont, malheureusement, l'exécution laisse beaucoup à désirer. L'une représente un Montefeltro, duc d'Urbin, revêtu de son armure. On sait que

les seigneurs de cette illustre et puissante maison souveraine étaient les voisins , les amis, les alliés, les protecteurs de Saint-Marin. L'autre portrait a la prétention de reproduire les traits de Bonaparte. Le général , déroulant la lettre amicale qu'il adresse à nos montagnards, montre du doigt, au dernier plan, le triple sommet du Titano.

A droite, en regardant l'estrade des Régents, on avise le portrait à l'huile de Canova qui avait été gratifié du diplôme de citoyen de Saint-Marin (*la cittadinanza*). Visconti reçut la même faveur. Au-dessous de cette figure il y a une inscription latine en l'honneur de Melchiorre Maggio, prélat romain qui prit fait et cause pour la république dans l'affaire d'Albéroni. Enfin, du côté opposé, un autre portrait se présente, c'est celui du savant historien ou chroniqueur de Saint-Marin, Melchiorre Delfico, napolitain, qui, atteint et convaincu du *crime* de libéralisme, dut se réfugier sur le Titan où on lui conféra le droit de cité. Le comte Delfico, doué de la patience et de la sagacité d'un bénédictin, compulsa, dépouilla,

analysa les archives locales, et, du résultat de ses investigations, composa laborieusement un gros volume in-4° imprimé à Milan, en 1804, sous ce titre : *Memorie storiche della reppubblica di San-Marino raccolte dal cav. Melchiorre Delfico, cittadino della medesima.* L'ouvrage a eu plusieurs éditions. Cet écrivain naquit au château de Longano, près de Teramo (Abruzze) au bord de l'Adriatique, dans le siècle dernier, et mourut en 1835. Il appartenait à une famille patricienne, ce qui ne l'empêchait pas d'être dévoué aux idées modernes. Sa biographie est l'œuvre de son neveu Gregorio de Filippis, comte de Longano (*Teramo*, 1836, avec portrait). En voici le titre : *Della vita et delle opere di Melchiorre Delfico.*

Le comte napolitain paya sa dette de reconnaissance à Saint-Marin, en mettant en lumière le fruit de ses veilles. Il est représenté vêtu d'un habit marron, sa physionomie porte l'empreinte de la douceur et de la simplicité. — Encore une inscription latine. Delfico y est appelé, non sans raison, *philosophe et philologue illustre.*

Auger-Saint-Hippolyte a fait usage des

mémoires de ce savant pour la composition de son remarquable Essai historique.

On voit que l'État du Titan n'est point ingrat envers ceux qui lui ont consacré du temps. Il tient à leur donner des marques éclatantes et durables de sa gratitude; il les adopte en quelque sorte, il les fait siens, il les reconnaît pour ses enfants. Ceci constaté, je dois dire qu'il y a, dans ce musée patriotique, de regrettables lacunes, résultant de l'oubli, et qui, certainement, seront comblées tôt ou tard. Plusieurs personnages qui ont écrit sur Saint-Marin méritent au moins une mention dans la salle des séances, si l'on ne peut pas se procurer leurs portraits, ce sont :

Zuccoli, de Faenza, qui a fait paraître la *Città felice*, ouvrage composé dans le but d'offrir la république de Saint-Marin comme modèle à l'Italie.

J. Addison, admirateur du Titan (*Remarks on several parts of Italy*).

Matteo Valli, secrétaire d'État, qui a écrit des notices historiques ou mémoires.

Auger-Saint-Hippolyte, qui mériterait bien d'être réédité.

Oreste Brizzi, auteur d'un livre consacré à Saint-Marin et que j'ai lu à Florence.

Quant au très-savant comte Bartolomeo Borghesi, mort à Saint-Marin en 1860, dans un âge avancé, il est plus que probable qu'on lui a déjà décerné un honneur dont il est digne à plusieurs titres : comme patriote italien, comme membre du Conseil-Souverain, et surtout comme célébrité, européenne on peut le dire.

La maison du tribunal est vaste, mais ne présente aucun caractère architectural. Elle renferme une *Sainte-Famille* attribuée à Jules Romain, toile en fort mauvais état. Le cabinet de la régence, où je fus reçu cordialement par M. Braschi, — homme aimable autant que distingué, alors capitaine-régent, — est décoré de quelques bonnes gravures représentant les principaux ouvrages de Canova.

Je visitai, en dernier lieu, le monastère des Franciscains, où on me montra quelques tableaux. Le couvent des Capucins, situé hors de la ville, au midi, n'offre, je crois, rien de bien remarquable. Il date du seizième siècle, et a pour patron saint Qui-

rin, ainsi que l'atteste l'inscription extérieure de l'église conventuelle.

J'ai été admis dans quelques intérieurs san-marinois. Ils sont d'une simplicité antique, quasi cénobitique, mais, en général, propres, bien tenus et avenants. Des images de saint Marin, diacre, faites à diverses époques, sont le principal ornement des murs, blanchis à la chaux. Ici, le luxe moderne, la profusion des somptuosités coûteuses et inutiles, sont inconnus ou méprisés. Les fenêtres, peu larges et peu hautes, ont pour garniture de petits vitraux de verre blanc, enchâssés dans du plomb, ce qui rappelle les cellules des Chartreux. Rien de plus naturel : nous sommes chez un saint. Les prénoms de Marino et de Marina sont communs dans cette république, où il y a bien des progrès à réaliser, bien des améliorations à indiquer, mais qui, par le fait de son origine et de sa situation, conservera toujours — et ce n'est certes pas moi qui m'en plaindrai — un certain cachet *sui generis*.

Je crois n'avoir rien omis de ce qui mérite de fixer l'attention de l'étranger dans

la ville. La campagne, suffisamment accidentée, offre plusieurs promenades fort attrayantes. Je me borne à indiquer aux explorateurs le *Castellare* et le *mont Cucco*, — qui en est voisin, — la fontaine et la grotte d'*Acquaviva* et le rocher de *Balma-Rossa* (Balme rouge).

Le Castellare (Châtelard), dans la vallée du Fiume, n'est plus qu'une sorte de grange inhabitée. L'endroit, retiré, solitaire, âpre et désert, me parut triste. On a peine à rebâtir là, par la pensée, la villa de plaisance de cette Felicissima, matrone romaine dont parle la légende, amie et bienfaitrice généreuse de l'anachorète Marin, après avoir été sa persécutrice acharnée.

Le pic du mont Cucco étonne par sa configuration étrange, son profil singulier, la bizarrerie de sa forme.

A Acquaviva (eau vive) se voit une source assez abondante qui flue d'une caverne. Il est fâcheux qu'on en fasse un abreuvoir et un lavoir. Les dévots comme les artistes ont droit, ce me semble, de crier à la profanation. En ce lieu, le Dalmate baptisait les néophytes. Là fut sa première demeure.

Plus haut, en remontant vers la ville, se présente, à gauche, le roc détaché et escarpé de la Balme. Ce rocher s'élève sur un talus tout couvert de broussailles, de ronces et de pierres éboulées. Au sommet du talus il y a un *loculus* du saint, asile abrité de la bise et pouvant être facilement défendu. On voit encore sur le calcaire de la roche à pic des traces de la fumée des feux qu'allumait l'ermite. La Balme est le pèlerinage ordinaire des fiévreux. Leur piété a pratiqué au chevet du *loculus* une petite excavation en forme de niche, renfermant une grossière image de bois peint, qui est censée représenter le saint. L'inscription, que le temps a rendue illisible, se termine par cette brève mais patriotique prière :

REMPUBLICAM PROTEGE !

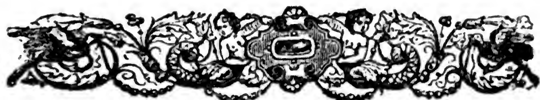
Au bas du talus, un champ au sol pierreux était jadis le jardin du solitaire, celui qu'il bêchait au moment où le païen Verissimus vint lui adresser des injures, des menaces, et voulut tirer l'épée pour le met-

tre à mort. Ceci se rapporte à la légende qui suit.

Je dois ajouter — pour clore cette esquisse descriptive — que le vent règne sur le Titan « avec toutes ses fureurs, comme le dit Auger ; c'est le seul tyran de cet heureux pays. Il est surtout plus violent quand il souffle de l'ouest et du midi, aussi cette atmosphère, quelquefois si rigoureuse, est-elle toujours exempte des miasmes qui causent des fièvres dans d'autres contrées de l'Italie. »

Le climat convient donc aux convalescents, mais il est fatal aux poitrinaires.





# III

## LÉGENDE DES DEUX DALMATES

(Marinus & Léo).

L'introduction nécessaire de l'histoire de la république titane est une légende religieuse qui a défrayé les ouvrages hagiographiques. On la trouve quelque part résumée de la sorte, en quelques lignes :

« C'étoit au temps des cruels empereurs Dioclétien et Maximien. Un jour qu'on célébroit, dans la légion trajane, la fête d'une divinité païenne, le soldat Marinus, emporté par l'ardeur de ses convictions, maudit publiquement les dieux, se déclara chrétien, c'est-à-dire rebelle, jeta ses armes, et, suivi de quelques compagnons

nouvellement convertis comme lui, se rendit à Rimini (Ariminium), pour y vivre du travail de ses mains et y professer plus librement la foi qu'il venoit d'embrasser. »

Le récit merveilleux des Bollandistes, s'il ne mérite pas une entière créance, offre du moins un fonds de vérité et a quelque intérêt (1). On va en juger.

« Il parut un édit des empereurs Dioclétien et Maximien portant que les remparts de la ville d'Ariminium seraient reconstruits, et que les citadelles, ruinées depuis longtemps, seraient rétablies. Une ancienne tradition nous apprend que ces fortifications avaient été détruites par Démosthènes, roi des Liburniens.

« Environ deux cent cinquante-sept ans après l'incarnation de N.-S. Jésus-Christ, au temps où le très-abominable empereur ordonna que les divines Écritures fussent livrées aux flammes, et que les prêtres du vrai Dieu fussent mis à mort, un édit, envoyé à toutes les provinces d'Europe, en-

(1) *Vita fabulosa* (4 septembre) et notice (1er août). Je traduis presque littéralement la première.

joignit aux artistes et artisans les plus habiles — architectes, sculpteurs, maçons, tailleurs de pierres — de se réunir pour rebâtir Ariminium, en l'honneur de Dioclétien et de Maximien.

« En conséquence de cet ordre, on vit des Gaulois, des Germains, des Italiens, des Dalmates, des Romains et des Barbares arriver, en grand nombre, de tous côtés, par terre et par mer. Parmi ces étrangers se présentèrent deux hommes de Dieu, venus de l'île et de la ville d'Arbe, qui sont situées près de la rive dalmate. L'un était Leo, l'autre se nommait Marinus. Ils exerçaient avec talent l'humble métier de maçons. »

Ici l'écrivain ecclésiastique s'étend, en style prolixe et redondant, sur les vertus chrétiennes de ces deux ouvriers, qui avaient abandonné leur patrie et leurs parents pour mieux rompre les terrestres attaches.

« Marinus possédait à un haut degré le don de l'éloquence, de la persuasion, et ses paroles *pénétraient comme des clous* dans la conscience des auditeurs. Il était soumis à

ses chefs, doux à ses compagnons, bienveillant, affable et amical pour tout le monde. Il vénérait les vieillards comme des pères, chérissait les jeunes gens comme des fils, et se montrait d'une charité inépuisable. Il priait, travaillait et pratiquait les bonnes œuvres. »

Interrompons un moment ce récit pour y intercaler, à l'appui de ce qui précède, le passage suivant, extrait des *Fleurs de la vie des Saincts*, par le R. P. Pierre Ribadeneïra, de la Compagnie de Jésus (t. XI, p. 225, in-folio).

« Estant arriués (à Arimini), ils remarquèrent que ceux qui auoient le commandement de l'ouurage, en haine de la foy chrestienne, traittoient mal ceux qu'ils reconnoissoient estre chrestiens, leur imposant et leur ordonnant des charges naturellement presque impossibles. Si bien que ces deux saincts, ayant reconnu plusieurs fidelles de leur pays gréués de la sorte, leur aidoient dans leurs trauaux. Quelque temps après, saint Marin, ne se contentant pas du soulagement qu'il leur apportoit de ses mains, acheta un asne, afin de leur aider encore plus. »

Reprenons la légende des Bollandistes au point où nous l'avons laissée :

« A quelque temps de là, les préfets décidèrent que les plus habiles tailleurs de pierres se rendraient sur les rochers des montagnes environnantes pour y chercher et en extraire diverses espèces de marbre et de granit. C'est pourquoi Marinus et Léo, accompagnés de mineurs, allèrent explorer les cimes escarpées et à peu près inaccessibles du mont des Titans. Ces lieux sauvages leur plurent tant qu'ils désirèrent s'y établir et finir là leurs jours dans le recueillement, la pauvreté et la prière. »

La montagne, située à quelques lieues au sud-ouest de Rimini, d'où elle est parfaitement visible, a une hauteur de trois cent cinquante toises. C'est, je l'ai dit, le *Mons acer* de Strabon.

Sous l'empire des poétiques imaginations du paganisme, on croyait que ce mont était un de ceux que les téméraires géants entassèrent les uns sur les autres pour escalader l'Olympe, et, à l'appui de cette croyance, on montrait les quartiers et les débris de roche qui se voient encore au

flanc du Titano. Les bouleversements résultant des cataclysmes, des soulèvements géologiques, des révolutions souterraines de notre globe, et la fontaine thermale du val San-Anastasio, étaient regardés comme des attestations, des preuves certaines de cette lutte cyclopéenne. Les écrivains de l'antiquité placent les Titanies, ou fêtes des Titans, dans les endroits où l'on trouve des sources chaudes, lesquelles annoncent, disent-ils, la sépulture des rebelles géants (1).

« Marinus et Léo, son compagnon, travaillèrent ensemble pendant trois ans sur la montagne, après quoi Léo, suivi de quelques disciples, alla prendre possession d'un pic du voisinage, de l'autre côté du torrent de Fiume, le mont Félicien (*mons Felicianus. Montefeltro*), où il se bâtit un oratoire et une cellule cénobitique près d'une fontaine qui coule dans le Val-Saint, passe pour guérir la fièvre et porte, depuis lors, le nom de San-Leo..... »

Telle fut l'origine d'une ville, d'un châ-

(1) Voyez Auger-Saint-Hippolyte.

teau-fort, et d'une des églises les plus vénérées des Romagnes.

Il était dans la destinée des deux Dalmates d'obtenir les honnenrs de la canonisation. L'un devait donner naissance à une cité libre, à une république ; l'autre à une forteresse d'oppression, élevée autour d'un lieu de pèlerinage.

Marinus eût voulu ne pas quitter sa chère solitude ; mais, cédant aux pressantes sollicitations des mineurs placés sous sa direction, il consentit, non sans regret, à reprendre avec eux le chemin de Rimini. Cependant, les travaux étant terminés, les ouvriers durent regagner leurs provinces. Dès lors le Dalmate se livra presque entièrement à la prédication de l'Évangile, pendant un certain nombre d'années. Ce maçon, — comme le dit métaphoriquement le légendaire, — *commença à édifier au roi céleste une ville éthérée composée de pierres vivantes.* La parole de vie, sortie de sa bouche, remuait tous ceux qui venaient l'ouïr. Le peuple était vivement sollicité à se convertir et à mépriser les idoles des païens.

« Pendant que la grâce divine se manifestait par l'intermédiaire de Marinus, l'esprit du mal préparait ses embûches. S'étant introduit dans la vide et sotte cervelle d'une femme étrangère, il la remplit de la frénésie d'anciennes suggestions, si bien que cette misérable créature osa se déclarer publiquement l'épouse légitime du chrétien. Venue du rivage illyrien et débarquée à Rimini, elle s'enquit avec intérêt de Marinus à des gens de la ville qui, pensant qu'elle pouvait avoir besoin du pieux prédicant, lui dirent comment il vivait et lui indiquèrent sa demeure.

« Cette femme se rend aussitôt chez Marinus, tire un long soupir de sa poitrine, et profère d'une voix impudique ces artificieuses paroles : « Ah ! cher Marinus plus aimé que la vie, seule espérance et lumière de mes jours ! les périls de la terre et de la mer, que j'ai affrontés par attachement pour toi, ne sont rien si je possède ton amour. Maintenant que je te vois, que je te retrouve, époux si chéri et si longtemps attendu, je te conjure de me pardonner, de me protéger, d'ouvrir tes bras

à une pauvre femme qui s'est confiée à la mer. »

« Marinus, l'homme de Dieu, qui avait les yeux fixés sur l'étrangère, démêla aisément la face livide et les discours pernicieux du lubrique serpent; et aussitôt, d'un visage serein, il l'exorcisa au moyen de ce verset prophétique : *Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus!*

« Cela dit, il repousse fortement (*viriliter*) l'étrangère ; mais elle, indignée d'être traitée de la sorte, se retire en larmes, remplit toute la ville de ses plaintes, de ses gémissements, de ses cris, et se rend chez le préfet, à qui elle tient ce discours : « Très-pieux gouverneur, je t'adjure, par les immortels destins des dieux et par la valeur invincible des empereurs, de me permettre de t'entretenir un moment. Daigne prêter l'oreille au récit de mes malheurs. J'ai bravé les dangers d'une navigation maritime pour rejoindre un homme qui est bien réellement mon mari, pour Marinus, qui m'a épousée selon les usages de notre pays et doit vivre avec moi en union légitime. Apprends que non-seule-

ment il est contempteur des dieux immortels, mais encore docteur et propagateur de la secte chrétienne. C'est lui qui a séduit les habitants de cette ville et les a rendus adorateurs du Christ.

« Tandis que la perverse créature s'exprime ainsi, survient un chrétien nommé Tycius. Ayant entendu cette dénonciation, il court en toute hâte avertir Marinus qu'il trouve en prière, et à qui il n'a pas de peine à faire comprendre que l'orage va éclater sur lui.

« Tout en avisant aux moyens de déjouer la malice satanique, l'athlète céleste se remémore ce conseil divin : *Cum persecuti vos fuerint in civitate ista, fugite in aliam*, et, sortant de Rimini au milieu du silence d'une nuit obscure, il gagne, sous la garde de Dieu, les rocs escarpés du Titan, où il a déjà vécu et travaillé.

« Le Dalmate, explorant son désert, découvrit, en un lieu retiré, ceint de forêts épaisses et séculaires, sous de grands rochers sombres, un antre profond, repaire de bêtes sauvages. » De cette grotte, qui est celle d'Acquaviva (située au versant occidental

de la montagne), s'échappe une eau abondante, d'où le hameau a tiré son nom. Notre fugitif — qui redoutait bien plus les poursuites de la femme dalmate que la persécution — y vit un refuge préparé par la Providence, et s'établit en cet endroit devenu célèbre. Durant une année entière il vécut en cénobite au milieu de toute sorte de *monstres* réels ou chimériques suscités et poussés par la vaine fureur de l'esprit du mal. Il n'avait pour nourriture que des herbes et des fruits sauvages, pour boisson que l'eau distillée par le rocher, pour couche qu'un trou creusé dans la pierre.

Je passe les épreuves et les tentations qui vinrent assaillir le solitaire — ce chapitre nous entraînerait trop loin — et je me borne à dire qu'il luttait, nuit et jour, contre des ours, des sangliers, des loups, des hydres, voire des ÉLÉPHANTS, invariablement mis en fuite ou terrassés par un signe de croix ou un verset latin récité à propos. C'était le bon temps de la foi, partant de ces prodiges auxquels on ne croit guère aujourd'hui.

« Cependant l'hiver était arrivé. Cette

saison amenait toujours, sur le Titan, des porchers qui venaient donner à leurs voraces troupeaux l'abondante pâture des glands de chênes. Les bergers découvrirent l'homme du rocher, et, de retour à la ville, ne manquèrent pas de raconter à qui voulut les entendre, qu'il menait, au désert, une vie de frugalité, de pénitence et de retraite. A cette nouvelle, la femme dalmate se fait conduire au Titan, arrive dans le jardin entouré de broussailles que Marinus cultive de ses mains et lui demande ce qu'il fait dans un si rude séjour. L'apôtre, courbé vers la terre, reconnaît tout d'abord cette voix de perdition, évite de lever la tête, fait le signe du chrétien, puis court se cacher dans les profondeurs de sa grotte où il se met en oraison. La femme dalmate revient à Rimini, et meurt après avoir confessé publiquement et avec larmes qu'elle a cédé aux instigations de l'enfer. »

C'était, il faut le croire, une épouse ou une maitresse abandonnée. Marinus avait sans doute d'excellentes raisons pour la renier et pour la fuir.

« Bientôt le solitaire, troublé dans son

recueillement par la foule des visiteurs qui assiégeaient la grotte d'Acquaviva, l'abandonna pour aller s'établir au sommet de la montagne. Par là, il élevait une barrière entre lui et les habitants de la plaine à qui il pensait dire adieu pour toujours. Son nouvel établissement nécessita d'assez grands travaux. Il se creusa un lit dans le roc, selon son habitude, et construisit un oratoire qu'il plaça sous l'invocation de saint Pierre, prince des apôtres..... »

Interrompons encore le récit reproduit par les bollandistes pour compléter la légende au moyen de certains détails puisés à d'autres sources.

Marinus souhaitait, par-dessus tout, l'oubli des hommes, et ce fut précisément ce qu'il fit pour se dérober aux regards humains, pour se soustraire au contact de ses semblables, qui appela sur lui l'attention et le rendit célèbre.

Les magistrats riminiotes, hostiles à l'ermite, n'ignoraient point le lieu de sa retraite, mais ils n'osèrent pas l'y poursuivre, ou plutôt le crurent suffisamment puni par

le genre de vie auquel il s'était condamné lui-même.

La persécution continuait à sévir avec un redoublement de fureur; mais son extrême violence ne servait qu'à faire des prosélytes aux nouvelles doctrines prêchées dans l'ombre humide des catacombes. Déjà les pêcheurs de l'Adriatique cessaient d'invoquer Amphitrite, d'avoir foi en la puissance de Neptune, et, pour conjurer la tempête, dessinaient sur leurs barques l'image de l'instrument de supplice auquel Jésus fut attaché. La nuit, une croix s'allumait sur les noirs rochers du Titan et épouvantait les païens endurcis. Des voix surnaturelles se faisaient entendre tantôt comme une adjuration, tantôt comme une menace. La renommée du fugitif s'était accrue : les chrétiens se rendaient sur la montagne pour prier librement avec lui, et les nouveaux convertis voulaient recevoir de sa main le baptême à la source d'Acquaviva. La croix lumineuse de Marin avait pour but de servir de phare aux transfuges du paganisme, d'effrayer les persécuteurs et de tenir à distance les bêtes féroces.

C'est en mémoire de ce signal placé sur le plus élevé des trois sommets, qu'on a imaginé, pour le blason san-marinois, ces flammes recourbées qui sortent des trois tours.

Revenons à la relation du naïf hagiographe :

« Or il advint qu'un des voisins de la montagne, Verissimus, fils d'une riche matrone appelée Felicissima—laquelle avait la propriété du Titan et possédait, dans la vallée même, une villa où elle menait la vie des champs, — *ubi rusticabatur*,—apprenant que Marinus s'était tracé des limites et avait construit un oratoire, fut indigné et entra dans une grande colère. Il gravit la montagne, et s'étant rendu à l'endroit où le serviteur de Dieu défriche péniblement les abords de son réduit, il l'apostrophe brutalement, saisit son épée et se prépare à lui faire un mauvais parti; mais Marinus, qui l'a vu venir et qui a deviné son dessein, lève les yeux vers le ciel et prononce cette prière : — Seigneur Jésus-Christ! ne permets pas que cet homme me touche. Daigne me préserver de tout mal!

« A peine a-t-il articulé ces mots que les

bras de Verissimus ne peuvent plus se mouvoir, que ses membres sont comme paralysés ; le païen perd l'usage de la parole, puis s'affaisse sur lui-même. Des paysans charitables viennent le relever et le transportent chez sa mère qui, le voyant en cet état, s'écrie éperdue : — O mon fils ! que t'est-il donc arrivé, quel malheur t'a frappé? Aurais-tu offensé le chrétien de la montagne ? »

Et le jeune homme de répondre par un signe de tête.

Felicissima sortit aussitôt et se rendit au lieu où Marinus travaillait en priant. Là, se jetant à ses pieds et versant d'abondantes larmes : — Mon père, dit-elle, aie pitié d'une veuve désolée et sois miséricordieux envers son enfant. Pardonne-lui au nom de ton Dieu, et quelles que soient tes volontés, tes désirs, nous nous empresserons d'y souscrire. » Marinus lui répondit : « Je ne te demande rien, si ce n'est de croire au Dieu vivant, dans l'intérêt de vos âmes; de détruire les images muettes et inanimées des démons que vous honorez d'un vain culte, et de vous convertir à la foi de Christ

en recevant le baptême en son nom. J'accepte, pour ma sépulture, cette partie de la montagne, si tu veux bien me la concéder.»

— Nous te donnerons non-seulement la montagne, reprit la veuve, mais encore ses environs et les collines qui l'entourent. Nous te céderons tout cela, pour toi et tes héritiers, à perpétuité. »

Marinus suivit alors la dame, vint près du lit du malade et dit : — « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, lève-toi, marche, parle et sois guéri ! » A ces mots le jeune homme, retrouvant tout à coup sa première vigueur, se lève et prononce ces paroles :—« Seigneur Jésus-Christ, grâces te soient rendues de ce que tu daignes nous visiter par l'entremise de Marinus ton serviteur. Je comprends maintenant qu'il n'y a dans le ciel personne au-dessus de toi, et personne dans les enfers. Tu renverses et tu relèves, tu donnes la mort et tu ressuscites ceux que tu as frappés. » Ayant dit ceci il se prosterna, ainsi que sa mère, devant l'homme de Dieu, et, renonçant aux idoles qu'ils avaient servies jusqu'à ce jour, ils se convertirent avec leurs pa-

rents et leurs serviteurs, au nombre de cinquante personnes.

« Pendant que Dieu accomplissait ces prodiges admirables en se servant du bienheureux Marinus, l'évêque Gaudentius partait de Rome, la ville-reine, pour prêcher la foi chrétienne aux gentils ainsi qu'aux Riminiotes. A peine fut-il arrivé dans la cité, que les chrétiens qui s'y trouvaient lui apprirent la réputation de sainteté que Marinus et Léo s'étaient acquise, car toute la contrée retentissait des miracles et des grandes choses que la puissance divine avait opérées par leur ministère. Gaudentius se hâta d'envoyer un message aux deux ermites. Il les pressait de venir pour recevoir de sa main les ordres sacrés et les engageait à aller annoncer ensuite la bonne nouvelle. Les Dalmates répondirent avec joie à l'appel du pasteur. Léo fut ordonné prêtre et Marinus diacre, puis ils se hâtèrent de regagner leurs sauvages rochers.

« Marinus, de retour sur le Titan, trouva dans son enclos un ours énorme, aux regards effrayants, à l'aspect hideux, dévorant son âne, l'aide unique qu'il eût pour

ses travaux. Voyant ceci, le saint, fort attristé, dit au vorace animal : — « Je t'ordonne, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de remplir la tâche de la bête que tu viens de manger. »

« A ces mots, saisissant le licou au moyen duquel il conduisait son âne, il en lia très-étroitement l'ours et l'enferma dans son moulin. O merveille digne de mémoire! cet ours terrible, dépouillant tout à coup sa férocité naturelle, devint si doux, si soumis, qu'il courbait humblement la tête sous la main caressante des enfants. Il ne se nourrissait plus de chair, se contentait d'herbe, de fourrage, et se résignait à tourner la meule... »

Ceci m'a tout l'air d'une allégorie inspirée par l'aventure de Verissimus. L'ours figure le chevalier romain, le jeune homme violent qui vient dans le but de mettre à mort le solitaire chrétien. Marinus le subjugue, le dompte, le réduit à l'impuissance de lui nuire, après s'être signé et avoir invoqué Dieu.

La version du jésuite Ribadeneïra diffère quelque peu de celle du légendaire anonyme :

« . . . . . Saint Marin voulant retourner (revenir de Rimini) et trouvant un ours qui dévoroit son asne, prend le licol de son asne, le met au col de cet ours, puis monte dessus et retourne ainsi en sa retraite, Dieu ayant adoucy la fierté de cet animal pour suppléer au défaut de l'asne en faveur de son fidelle serviteur. »

Ce fut à cette époque qu'arriva la mort de Léo. Après avoir aidé Gaudence à combattre les Ariens, il revint dans sa thébaïde du mont Félicien, où il rendit l'âme aux kalendes d'août.

En 1023, l'empereur Henri II s'empara de la dépouille de ce saint et la donna à Gratien, évêque de Ferrare. Elle fut placée dans l'église de Voghenza (*Vicoventia*) où elle est en grande vénération.

L'église de Montefeltro, dédiée, en premier lieu, à saint Étienne, prit pour patron saint Léon en 1111. Dans la notice que les bollandistes ont consacrée au compagnon de Marin se trouvent les lignes suivantes :

« Au-dessus des portes principales de ce temple (celui de la ville de San-Leo) il y a deux petites statues, l'une à droite, l'autre

à gauche. On lit sur la poitrine de la première le nom de MARINUS et sur celle de la seconde le nom de LEO. En 1599, Gonzalvo Duranti, évêque de Montefeltre, désirant obtenir, pour son église, quelque partie du corps de Léo, s'adressa au siége épiscopal de Ferrare, qui lui fit cadeau d'un fragment de tibia. » Ce n'était guère, en vérité, mais il fallut s'en contenter. Terminons maintenant l'histoire plus ou moins imaginaire de l'apôtre du Titan :

« Après la mort de Léo on vit, — comme il l'avait prédit lui-même, — se produire sous les efforts du démon l'hérésie dont Marcianus, prêtre de Rimini, était le chef... Cet homme s'efforçait de ternir l'éclat de la gloire de la religion (1). Saint Gaudence réunit les chrétiens, et lança l'anathème contre le dissident.

« Les prélats dits orthodoxe se séparèrent avec éclat des Ariens et tinrent leurs assemblées dans un village au bord de la mer, à

(1) Il niait la divinité de Jésus-Christ, et ne le regardait que comme un grand prophète, un homme divinement inspiré. Cette opinion n'est pas nouvelle

quinze milles au sud de Rimini (l'an 359 de l'ère chrétienne). Marin faisait partie de ce synode présidé par Gaudence. Le village prit dès lors le nom de *Cattolica* ou *la Cattolica*, qu'il porte encore aujourd'hui.

« Le chef de la cité de Rimini, parent de l'hérétique Marcianus, ayant appris ce qui se passait, ordonna qu'on mît à mort tous les chrétiens. La plupart de ceux-ci, voulant se conserver pour de plus glorieux combats, prirent la fuite ou se cachèrent. Marinus, retiré sur sa montagne, ne fut pas atteint par la fureur de ses ennemis, et mourut saintement le 3 des nones de septembre. On l'inhuma au sommet du Titan, dans l'oratoire qu'il avait édifié en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Ainsi finit la légende.

Grâce à la pieuse libéralité de Felicissima, Marin, comme on l'a vu, avait pris possession pleine et entière de la roche titane et planté à son sommet le plus élevé une croix de bois portant le mot LIBERTAS. Cette croix fut le premier emblème du pays

et ce mot en est resté la devise héraldique (1). Au fort de la tourmente, c'est-à-dire de la persécution, bon nombre de nouveaux convertis, de fugitifs, de proscrits, étaient accourus se grouper autour de l'oratoire du Dalmate et y avaient bâti de rustiques cabanes. Ce fut bientôt comme une famille vivant avec frugalité, mettant, pour ainsi dire, tout en commun, pratiquant la charité évangélique et les vertus qui ont disparu avec la primitive Église.

Alors l'ancien mineur conçut le projet d'instituer une société laïque, et, en ceci, il fut mieux inspiré, certes, que ces ascètes qui, comme Bruno, de Cologne, ne songeaient qu'à fonder des communautés de moines fainéants et inutiles. Il se peut fort bien que cette résolution lui fût inspirée par un rêve qu'il fit certain jour au bord de l'Adriatique, où il s'était endormi. Un ange lui était apparu, dit-on, et avait prononcé ces paroles :

« Tu seras le fondateur d'un État qui

(1) La ville de Lucques, ancienne république, a la même devise.

surpassera en durée tous ceux que le soleil éclaire. »

Cette prédiction a été pleinement réalisée par la prodigieuse longévité du petit État qui doit son nom au saint Dalmate.

Les dernières recommandations du diacre, recueillies avec respect et transmises religieusement de génération en génération, furent de rester humbles et unis, de n'attaquer jamais les voisins, mais de se défendre, de n'avoir aucune ambition, aucun désir d'agrandissement, de savoir se contenter de peu. La république titane a toujours suivi ce sage programme tracé par son fondateur, ou, du moins, ne s'en est écartée que bien rarement.

Marin légua l'indépendante montagne à ses compagnons, à ses disciples, à ses frères, et rendit l'âme avec sérénité dans leurs bras, en prononçant cette parole célèbre, qui est devenue la seconde devise du Titan :

« *Je vous laisse libres de toute domination étrangère.* »

On remarque ces lignes, sous forme de note, dans des *Mémoires sur l'Italie et sur*

*les Italiens*, ouvrage anonyme du siècle dernier :

« Il n'est point parlé de *république* dans la vie de saint Marin, écrite par Pierre de Natalibus, et rapportée dans les *Vies des saints* du P. Giry (Paris, 1703). Sa fête est le 4 septembre. C'est le même jour que sainte Rosalie, qui est célèbre à Palerme. »

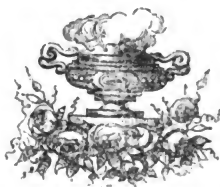
A propos de la ville de San-Leo (Saint-Léon) dont j'ai dit quelques mots en passant, au chapitre de l'itinéraire, et dont l'histoire se rattache intimement à celle de Saint-Marin depuis l'époque légendaire, je dois ajouter un détail qui ne peut manquer d'intéresser les archéologues et les amateurs d'antiquités.

En 1824, une fouille opérée près de l'antique forteresse du Mont-Félicien, occupant le plateau de *la Rocca di San-Leo*, amena la très-précieuse découverte d'un grand coffre renfermant des vases et des sceptres d'or, une couronne royale du même métal, enrichie de diamants, des candélabres, des pièces d'étoffe d'amiante, brodées d'or fort richement, et quantité de bijoux de femme.

Cette trouvaille concordant parfaitement

avec la tradition historique de ces lieux célèbres, fit penser avec raison qu'on avait mis la main sur le trésor de Bérenger II, de sa femme et d'Adalbert, enfoui par les princes pendant leur séjour forcé sur la montagne.

Ces reliques d'un autre âge doivent avoir été expédiées aux musées de Rome.





# IV

## COMMENCEMENTS

DE

## LA SOCIÉTÉ TITANE.

### Guelfes et Gibelins. — Menées cléricales.

Le petit État qui nous occupe ne porta pas d'abord le nom de *république*. On ne le désignait que par les appellations de *monastère*, *forteresse*, *cité*, *terre* ou *liberté*.

La dénomination définitive, celle qui a prévalu, est presque moderne.

Après la conquête de l'exarchat de Ravenne, Astolfe, roi des Lombards, ne se fit aucun scrupule de violer la sépulture de Marin, dont il donna la dépouille mortelle à l'église de Pavie, placée depuis lors sous l'invocation du Dalmate.

Pépin, ayant vaincu Astolfe, s'empressa

de restituer au peuple du Titan les restes vénérés du fondateur de l'État, et concéda à la papauté l'exarchat de Ravenne.

Les territoires dont il se composait — et le nombre en était assez considérable — furent dénombrés dans une charte où il n'est nullement question de *Saint-Marin*, ni même du *mont Titan*, dénomination la plus usitée à cette époque. C'est sur ceci que nos montagnards républicains ont basé de tout temps leurs titres à une autonomie incontestable en droit, mais bien des fois contestée par l'ambitieuse Rome, toujours avide de puissance temporelle et invoquant l'intérêt du ciel chaque fois qu'il s'agit de biens terrestres.

Dans le courant du dixième siècle, Bérenger II, cédant aux armes d'Othon, — c'est le même prince qui fut assiégé ou plutôt traqué longtemps à San-Leo, lieu du voisinage, ainsi que je l'ai dit dans mon chapitre consacré à l'itinéraire, — s'était retranché d'abord sur les roches du Titan, comme le constate le diplôme souvent cité finissant par ces mots : *Actum in plebe sancti Marini*.

On ignore les motifs qui décidèrent le roi Bérenger à passer ensuite avec sa famille sur le mont Félicien, ou roche de Saint-Léon. Ces motifs furent probablement stratégiques.

L'attaque du Lombard et les incursions des forbans de l'Adriatique décidèrent sans doute le peuple à ajouter des fortifications au rempart naturel de son haut rocher. Un double mur d'enceinte défendit la ville.

L'État naissant se trouvait placé entre deux puissantes familles féodales : d'un côté, à l'orient, était celle des Malatesta, de Rimini; de l'autre, à l'occident, celle des comtes de Montefeltro (souche de ceux d'Urbin), seigneurs de San-Leo. La première de ces familles se montra toujours hostile et menaçante, tandis que, au contraire, la seconde ne cessa pas d'être — par esprit d'antagonisme à l'égard des Malateste — l'amie, la fidèle alliée, la protectrice des montagnards.

D'autres tyranneaux — moins forts et partant moins redoutables — confinaient aussi le mont Titan : c'étaient ceux de Carpegna, de Pietra-Rubbia, de Monte-Cu-

piolo, etc. Ces souverains au petit pied regardaient à juste titre la cité de Marin comme un lieu sacré de neutralité et de justice où leurs différends devaient toujours être aplanis. Lorsqu'il s'agissait de faire des traités, de résoudre des questions litigieuses, ils ne manquaient pas de choisir les San-Marinois pour négociateurs, intermédiaires, témoins, et se soumettaient à leur arbitrage équitable. Il parait même qu'à diverses époques ils entretinrent à Saint-Marin un juge spécial de leurs démêlés, et cet officier devait une partie de l'autorité morale dont il jouissait à la vieille et proverbiale réputation d'intégrité des hommes primitifs de la république.

Personne n'ignore que les Guelfes soutenaient par les armes les prétentions de la politique pontificale, et que les Gibelins, par contre, défendaient la cause de l'Empire, en haine de la domination romaine.

La peuplade titane, qui redoutait également le joug de Rome et les despotes de Rimini, — Guelfes fougueux, — qui, d'ailleurs, était liée d'amitié avec les Montefeltro.

— Gibelins de cœur et d'âme, — qui, enfin, subissait l'ascendant d'Ugolino, évêque de Montefeltre, — prélat astucieux, ambitieux et intrigant, — n'hésita pas à se prononcer nettement dans cette sanglante querelle, et, en conséquence, attira sur elle ce qu'on appelle vulgairement « la foudre de l'interdit, » dont, à ce qu'il semble, elle ne s'émut guère. Étant restés presque en dehors de la lutte ardente, les San-Marinois ne laissèrent pas de travailler avec un zèle louable à la pacification des esprits, et, dans ce but, ils prêtèrent un concours empressé à l'archevêque de Ravenne. La médiation ayant été acceptée de part et d'autre, dans un moment de lassitude, on fit à l'humble ville de Saint-Marin l'honneur de la désigner pour le lieu des conférences, qui se tinrent sur la tombe même du Dalmate, de l'homme pieux qui avait toujours prêché la paix, la concorde sous la croix et les sentiments de fraternité évangélique.

Il est à propos de dire ici que la guerre et les commandements militaires qui en sont la conséquence avaient amené quelques changements dans la société titane et

créé une noblesse d'épée, laquelle ne paraît pas avoir jamais eu de priviléges héréditaires, avoir formé une caste dans la complète acception du mot, une classe à part. Ceci donne l'explication de ce titre de *capitaines-régents* attribué, depuis lors, aux deux consuls de la république.

Les hostilités ayant recommencé de plus belle, Saint-Marin, cette fois, refusa d'y prendre part, ce qui lui valut la levée de l'excommunication.

Durant ces événements, — très-sommairement rapportés et auxquels il me serait facile de donner d'amples développements historiques, — l'évêque Ugolino, qui s'était réfugié en habit de pèlerin sur le Titan, pour laisser passer l'orage, tenta une machination assez déloyale dans le but de soumettre Saint-Marin à son Église. Cette intrigue, ou pour mieux dire ce guet-apens, créa des embarras à la république.

La neutralité ne fut pas longtemps possible, à cette époque de calamités où l'Italie tout entière était en ébullition. Saint-Marin revint à ses anciennes inclinations, en prenant fait et cause pour son ami, le

célèbre Guido de Montefeltro, que Dante appelle « *l'honneur de la Romagne.* » Ce chef ayant subi une défaite, qui eut de graves conséquences pour le parti gibelin, confia sa personne aux San-Marinois, réputés les meilleurs soldats de la contrée. A la même époque, le Titan donna l'hospitalité à Percitadi, ministre de l'Empire, qui s'était soustrait aux embûches de Malatesta. Le brave comte Guido, pendant son séjour sur la montagne, fit réparer ou augmenter les fortifications et voulut que la milice titane, qu'il commandait, profitât de ses talents consommés et de son expérience. On trouve encore là-haut le témoignage palpable de l'étroite alliance de Montefeltre et de Saint-Marin : c'est l'accouplement de leurs emblêmes héraldiques sur des écussons de pierre. Ces sculptures commémoratives datent du treizième siècle.

Déjà Rome se faisait payer des taxes, comme héritière des empereurs d'Allemagne ; mais Saint-Marin ayant refusé d'acquitter ce tribut arbitraire, le Saint-Siége lui envoya Théodoric, chanoine de San-Leo, et Palamède, juge de Rimini, qui, ve-

nus dans des intentions peu amicales, furent subjugués, en dépit d'eux-mêmes, par la cordialité, le bon accueil, l'heureuse physionomie du petit peuple, et ne purent se résoudre à le molester, à lui donner tort, à le condamner.

Le pape Boniface VIII ne laissa pas de revenir à la charge, mais sans plus de succès. Son agent, l'abbé de Saint-Anastase, tomba également sous le charme. Il s'étonna de la fermeté simple, calme, digne, qu'on lui opposa et de la naïve logique des réponses faites à ses questions insidieuses sur ce qu'on entend par les mots *liberté*, *franchise* et *indépendance*. Bref, les San-Marinois, fatigués de cette obsession, finirent par s'affranchir tout à fait de la juridiction ecclésiastique, au moyen d'un « don *volontaire* et *religieux* d'un millier de livres. »

Ce fut dans un intermède de paix que le peuple songea à remplacer par des lois écrites les vieilles coutumes traditionnelles qui en tenaient lieu. L'Arringo (assemblée générale des citoyens) choisit, à cet effet, douze des plus instruits, des plus probes,

des plus estimés de la *nation*, et cette commission élabora un Code fort simple, mais suffisant, qui porte pour titre : ***Livre des statuts de la commune du château de Saint-Marin*** ***(Liber statutorum communis castri Sancti Marini)***. Sur ce recueil sont consignés les noms des douze législateurs. Au dire d'Auger-Saint-Hippolyte, il est écrit « avec clarté, précision, sans les préambules amphigouriques et les longueurs qui caractérisent le style de l'époque. »

A propos de l'Arringo, certaine petite notice sur Saint-Marin, — peu connue, peu digne de l'être, et assez rare aujourd'hui, — contient cette phrase légèrement railleuse : « Dans les occasions solennelles, la nation concourait en masse aux délibérations (1). Il faut dire, comme circonstance atténuante, que la nation tenait presque tout entière dans la salle des séances. » A la rigueur, cela se pouvait, la population n'excédant pas alors le chiffre de 4,000 âmes.

Le serment prêté par les deux capitaines, magistrats chargés du pouvoir exécutif et

(1) L'Arringo.

de la direction des affaires (sous la surveillance de l'*Arringo*), se bornait à cette simple et brève formule :

« Pour l'honneur et la conservation de la forteresse de Saint-Marin (*ad honorem et statum castri Sancti Marini*). »

Tous ces détails m'ont semblé nécessaires. On peut écrire à grands traits de plume l'histoire d'un royaume, d'un État important, mais un atome doit être étudié au microscope et minutieusement décrit. Saint-Marin ne s'étant guère mêlé aux choses de l'extérieur n'a pas d'histoire, à proprement parler ; ceci est une chronique, parfois curieuse, et qui a ses enseignements aussi bien que les annales des puissants empires.

Le Code san-marinois avait été placé dans la *pieve*, sous l'autel du patron, et confié à la garde du « capitaine et défenseur. » On construisait le premier palais ou hôtel de ville, les choses étaient en voie de prospérité, quand tout à coup Uberto, évêque de Montefeltro, entreprit une nouvelle conspiration contre l'indépendance titane. On vit arriver sur la montagne une foule d'hommes d'église se disant députés des villes et

terres du voisinage. Leur air de conspirateurs, leurs allures suspectes, quelques paroles équivoques jetaient l'inquiétude et la défiance parmi le peuple. La jeunesse,—gibeline d'instincts, de sympathies et de souvenirs,—flaira un complot guelfe et jura de le faire avorter. Pensant, non sans raison, que la liberté et l'indépendance étaient menacées, ne consultant que leur patriotisme ardent, ces jeunes gens arrêtèrent les étrangers et les enfermèrent sans autre forme de procès au fort de la Rocca.

L'événement, comme on peut le croire, mit en émoi toute la contrée, et l'assemblée souveraine dut se réunir pour délibérer d'urgence sur ce qu'il convenait de faire. « C'est alors, dit Saint-Hippolyte, que se montrent une loyauté et une inflexibilité républicaines dignes des âges antiques. » On ne regarde pas si la mesure prise d'enthousiasme est ou non salutaire; mais si elle est légale et ne constitue pas une atteinte au droit des gens. Une enquête sévère est entamée et suit son cours sans que personne cherche à s'y soustraire, à l'entraver, et cependant plus d'un juge, plus d'un père a

son fils parmi les gardiens des prisonniers de la Rocca. L'élargissement immédiat des étrangers fut voté, et les jeunes San-Marinois durent se rendre à la barre de l'Assemblée où l'un d'eux présenta la défense. L'avocat récapitula les griefs du pays contre l'évêché de Montefeltro : « Qu'est-ce que l'arrivée de ces hommes enfroqués, sinon une nouvelle trame ourdie contre notre indépendance ? Ne les a-t-on pas vus cherchant à découvrir le côté faible des fortifications de la montagne ? Ne les a-t-on pas entendus tourner en dérision l'amour des San-Marinois pour leur patrie, s'efforcer de faire des traîtres en éblouissant les plus pauvres citoyens par des promesses et des présents, les plus riches par la perspective de titres et de dignités ? Ces moyens de séduction n'ayant eu aucun succès, les émissaires pleins de dépit et ne gardant plus de mesure, ont osé bafouer et insulter la forme du gouvernement républicain, provoquer un peuple paisible, le menacer de la servitude et de la colère du parti guelfe.

« Etait-il possible d'endurer patiemment ces outrages ? »

Les juges ne manquèrent pas d'absoudre, au fond de leur cœur, des *coupables* si dignes de pardon,—et même de récompense, —mais, comme on avait enfreint la loi de l'hospitalité et méconnu le droit des gens, les prévenus, ces fils généreux, furent condamnés par leurs pères au bannissement et à l'amende. Ils se soumirent sans murmurer, et par là témoignèrent de leur profond respect pour les institutions qu'ils avaient voulu défendre. Les envoyés de l'évêque, feignant la générosité, avaient demandé qu'on ne donnât pas de suite à cette affaire.

L'incarcération des gens d'église irrita fort l'évêque qui, ne se bornant pas à excommunier les San-Marinois, leur fit la guerre. Ses troupes furent partout battues, et nos montagnards, se souvenant des leçons du comte Guido, prirent d'assaut les principales forteresses épiscopales. Uberto mourut sur ces entrefaites et légua à Benvenuto, son successeur, le soin de continuer les hostilités. Ce prélat, voyant que la chance continuait à être favorable aux gens de la montagne, résolut de négocier avec

eux. Il savait les fils de Marin bons soldats mais piètres diplomates, et il voulait les prendre au piége d'un traité à double entente, subtil et perfide. La mitre au front, la crosse à la main, il se rendit, sans escorte, au milieu des bataillons titans qu'il salua de cette parole du Christ : « La paix soit avec vous ! » puis il demanda une suspension d'armes qui fut accordée sans difficultés.

Il y avait sous jeu une entente entre l'évêque de Montefeltro et le pape Jean XXII, dans le but de donner pour maître au Titan le despote de Rimini, que l'on jugeait capable de tenir cette république dans une obéissance favorable aux projets d'empiétements et de domination du clergé. Après beaucoup de complications dont le détail serait aussi difficile que fastidieux, le pontife romain,—ou pour mieux dire *avignonnais*,—eut recours à l'anathème, mais sans succès. Alors le Saint-Père, craignant que l'exemple de cette révolte obstinée ne trouvât des imitateurs, engagea par voie indirecte les San-Marinois à solliciter la levée de l'interdit qu'on leur promit, à la condi-

tion qu'ils sépareraient leur cause de celle de Montefeltro; mais la république, qui ne réclamait rien et ne voulait pas être ingrate, n'eut garde de commettre la trahison qu'on lui demandait. Une paix[1], produite par la lassitude des factions rivales, suivit ces événements. Saint-Marin en profita pour réviser son Code, le perfectionner, et procéda à certaines réformes administratives.

La commune de Savignano demanda, par une adresse, et obtint d'être annexée au territoire du Titan. Elle prit ce parti en haine de l'évêque de Montefeltro et par sympathie pour les montagnards dont elle admirait la courageuse résistance. Ce territoire ne fut pas laissé longtemps, que je sache, aux San-Marinois, qui n'avaient jamais songé, du reste, à s'en rendre maîtres.

En 1338, une conjuration de quelques perfides citoyens, corrompus par des seigneurs des environs, mit en péril les libertés publiques, mais fut découverte à temps et étouffée dans son germe. Par suite de ce complot, il fut résolu qu'aucun noble du dehors ne serait admis à devenir propriétaire sur le territoire de Saint-Marin.

Cependant Malatesta était devenu hostile à l'Église ; c'est pourquoi le pape, désirant avoir un rempart contre le tyran riminiote, se réconcilia avec la république titane. Les traités, ayant pour but secret de rompre le faisceau que formaient les San-Marinois et les comtes de Montefeltro, furent l'œuvre de l'habile cardinal d'Albornos. Ils datent de cette époque d'intrigues et d'agitations ainsi que l'affaire de Giacomo Pelizzaro qui, gagné par l'étranger, consentit à trahir et livrer la patrie. Le traître, aidé de quelques complices, sut s'envelopper d'ombre, et c'en était fait de l'indépendance de la montagne sans la vigilance, l'énergie des capitaines Giovanni Riguccio et Gozio Mucciolini. Les coupables, arrêtés, confessèrent leur crime, et Pelizzaro subit la peine capitale. Saint-Marin, sauvé par ses consuls, leur conféra, avec reconnaissance, le titre purement honorifique de *seigneurs* (domini). On employait pour la première fois ce genre de rémunération qui, à vrai dire, n'est guère républicain.

L'évêque montefeltrin, l'instigateur du complot, se vengea de son échec au moyen

d'une nouvelle excommunication. Les San-Marinois ne s'en mirent point en souci, comme d'ordinaire. On les y avait habitués depuis longtemps.

Plus tard, ce même prélat organisa une sorte de mission dans le but de *convertir* Saint-Marin, représenté comme un repaire d'hérétiques et d'anarchistes. Certain parti, vieux comme le monde, a toujours appliqué ces noms à ceux qui luttent pour la liberté. Les San-Marinois, sur la défensive, fermèrent les portes de leur forteresse au nez des missionnaires et resserrèrent les liens de leur antique alliance avec les Montefeltre d'Urbin.

A propos de toutes ces menées épiscopales sans cesse renouvelées, on cite dans l'histoire une phrase éternellement vraie : *Quod clerici cupiunt, raro dimittunt.* « Il est rare que le clergé renonce à ce qu'il convoite. »





# V

# LE MOYEN AGE

## Le quinzième et le seizième siècle.

Pendant le cours des quatorzième et quinzième siècles, Saint-Marin ne cessa presque pas d'avoir maille à partir avec ses éternels ennemis, les évêques de Montefeltro et les seigneurs de Rimini. Entrer dans le détail des péripéties diverses de cette querelle, ce serait entreprendre une besogne rebutante. L'alliance avec les ducs d'Urbin-Montefeltre n'avait point été rompue, et l'amitié des San-Marinois était si prisée, que les Ordelafi, seigneurs de Forli, se prévalant d'une ancienne liaison de leur famille, sollicitèrent et obtinrent son renouvellement. Il paraît, d'après le fait suivant, que nos montagnards étaient inflexi-

bles sur le chapitre de la probité et de l'honneur. Un certain Thomasso Rinalduccio, originaire de Ripa Transone, ayant été convaincu de faux et d'improbité, fut pendu haut et court, bien qu'il n'eût commis aucun meurtre.

En 1459, le peuple confia la haute direction des affaires à un comité permanent, composé du conseil des Douze, des Capitaines-régents, des chefs de la milice et de cinq membres du conseil des Soixante. Il paraît que la situation du pays nécessita cette mesure.

L'indépendance du petit État était devenue célèbre dans toute la péninsule, et, parmi les auteurs italiens qui la préconisèrent, il faut citer le cardinal Bembo, Cipriano Manenti et Blondus, historien et géographe savant. Ce dernier dit ceci, à propos de la république : « Sur une cime escarpée, appelée autrefois *Acer mons*, s'élève la forteresse de Saint-Marin, *illustre par la gloire d'une liberté perpétuelle.* » Ces mots, qui ont été fréquemment répétés, sont devenus, en quelque sorte, la troisième devise du Titan.

« *Magnifiques et très-chers frères, nobles et très-affectionnés amis*, telles étaient les formules dont se servaient les Ordelafi et les despotes de Rimini écrivant à la république. Mais les protestations de ces derniers furent rarement sincères et désintéressées.

Cependant la papauté n'avait point abdiqué ses droits prétendus sur Saint-Marin, et ce fut pour se donner des allures de maître libéral que Martin V *concéda* au Titan, par une bulle, la faculté d'élire ses magistrats et de faire ses lois. Il va sans dire que les montagnards accueillirent avec indifférence l'octroi d'une chose qu'ils n avaient jamais cessé de posséder.

Les Montefeltro et les Malatesta continuant à être aux prises, Saint-Marin courut des dangers et ne dut son salut qu'au dévouement de Frédéric d'Urbin. Il n'est pas surprenant, après tout ce qui précède, que nos républicains, sans cesse sur le qui vive, soient entrés dans l'alliance de Rome, de Venise et de Naples contre les tyrans riminiotes. Sigismond Malateste résista, mais fut tenu en respect par le Titan. Son fils,

doué d'un caractère pacifique, ne suivit point les traditions de la famille, il devint l'ami de Saint-Marin et épousa une femme de la maison de Montefeltre, ce qui mit fin à la guerre. Les noces furent célébrées avec beaucoup de pompe à Rimini. Le chevalier Claudio Paci en a laissé une description dans laquelle il mentionne les présents offerts par les républiques de Venise, de Florence et de Saint-Marin.

Les mémoires du temps attestent la réputation militaire des San-Marinois. La plupart des gouvernements italiens tenaient à en avoir à leur service. — C'étaient les Suisses de l'Italie. Même loyauté, même fidélité, même bravoure à toute épreuve. La république, profitant de ces bonnes dispositions, contracta d'utiles alliances. Le pape, qui devait à Saint-Marin une indemnité pour les frais de la guerre contre Malateste, abandonna en toute propriété les communes de Serravalle, de Fiorentino et de Montegiardino. Ces acquisitions, qui ont été conservées, donnèrent au Titan ses limites naturelles. Serravalle forme un excellent avant-poste sur la route de Rimini; sa for-

teresse eut pour premier capitaine le brave vétéran Simone.

La libre municipalité de Saint-Marin produisit, durant cette période, quelques hommes d'une certaine valeur littéraire, entre autres Giovanni della Penna, recteur de l'université de Padoue, fils du vieux Simone, Giovanni Bertoldo, évêque de Fermo, commentateur de *la Divine comédie* (ouvrage conservé à la bibliothèque du Vatican), et Giovanni de Pili, auteur d'un commentaire sur la morale de l'école péripatéticienne.

Les lois du pays avaient besoin d'être modifiées, d'être appropriées au temps. On chargea de ce soin les jurisconsultes Calcigni, Belluzzi et Lunardini. Le premier remplit si bien sa tâche, dirigea si habilement les travaux qu'il reçut pour récompense le titre purement honorifique de comte. Ceci dénote des tendances décidément aristocratiques et paraît d'autant plus singulier, qu'alors le nom de *commune*, définitivement supprimé, fit place à celui de *république*. Le code amendé est plein de précautions pour se mettre à l'abri des influences du dehors. On y lit que tout ci-

toyen qui appellera l'étranger sur le territoire du Titan sera puni de mort et aura ses biens confisqués. Pour ajouter à la honte du condamné, il sera conduit au supplice *lié à la queue d'un âne* (*ad caudam asini*). Défense est faite, sous peine de mort, de vendre à aucun seigneur de l'extérieur, ou particulier puissant par sa fortune, une habitation, une terre dans le pays où l'on ne recevra, en outre, aucune personne mal famée. Chaque citoyen payera solidairement les dettes de l'État, au moyen d'une répartition générale et proportionnelle. Les magistrats seront tenus de rendre compte à l'*Arringo* des actes du gouvernement et des sentences criminelles. Ils devront s'appliquer à maintenir la concorde, à apaiser les disputes entre citoyens et pourront réprimander librement les enfants au-dessous de dix ans. La législation nouvelle règle enfin la forme de l'élection des capitaines et prononce une amende contre quiconque ne sera pas présent à l'assemblée générale du peuple.

Saint-Marin vivait en bonne intelligence avec ses voisins au moment de l'avénement

au pontificat d'Alexandre VI, qui inaugura une ère de discorde, de guerres et de forfaits.

La république, tremblant avec raison pour son indépendance, dépêcha au fils du pape, à celui dont la devise significative était : *Aut Cesar aut nihil*, des plénipotentiaires chargés de lui offrir des subsides en échange du bénéfice d'une complète neutralité durant la guerre qu'une ambition insatiable, effrénée, faisait à l'Italie encore souffrante de ses vieilles blessures. L'ambassade obtint ce qu'elle sollicitait et revint apportant des vivres, car on était en temps de disette. Mais pouvait-on se fier à la parole d'un Borgia? César soumit la Romagne, légitimement insurgée, chassa les Malateste de Rimini, les Sforze de Pesaro, puis s'empara par trahison de la ville de Cagli, appartenant à Guïdobaldo de Montefeltre, duc d'Urbin, dont la personne fut sauvée par les San-Marinois et qui, grâce à ces amis dévoués, put gagner Venise. Ainsi, Alexandre VI se trouva maître de la contrée, moins Saint-Marin, Saint-Léon et Majolo.

La république montagnarde, se voyant privée tout à coup de l'appui solide qui ne lui avait jamais manqué, s'abandonna d'abord au découragement et songea, dit-on, à se jeter dans les bras de Venise. Quelques historiens, notamment Sismondi — lequel, par parenthèse, n'a pas daigné s'occuper du Titan dans sa célèbre *Histoire des républiques italiennes* — avancent que la famille san-marinoise s'offrit corps et biens à l'oligarchie vénitienne, qui refusa ce don de médiocre valeur, mais le fait est au moins douteux ; ce qu'il y a de sûr c'est que la pauvre et faible *republichella* demanda, dans sa détresse, aide et protection à la reine de l'Adriatique, qui promit tout, mais n'accorda rien, par prudence, et se borna à des paroles d'encouragement. Les lettres que l'humble Saint-Marin adressait au puissant Saint-Marc portaient cette suscription : *Alla nostra carissima sorella Serenissima Republica di Venezia.*

Après le départ de César Borgia, le duc d'Urbin, également aimé de ses sujets et des San-Marinois, reprit possession de ses terres et du patronage officieux qu'il exer-

çait sur la petite république ; mais, comme il n'était guère en état de la défendre de l'ennemi commun, il fallut que le Titan fît un semblant de soumission et acceptât, bon gré, mal gré, un podestat des mains de César, comme l'atteste le *Livre des sentences* de 1503. Au surplus, cet état de dépendance ne dura que quelques mois. Les Romagnes s'étant levées en masse contre l'envahisseur, les San-Marinois, profitant de la circonstance, se hâtèrent de chasser le magistrat imposé par le duc de Valentinois et déployèrent leur drapeau roulé en signe de deuil public. Les miliciens valides furent mis sur pied, on appela un corps de condottieri, et les fils de Marin, dans la guerre qui s'ensuivit, soutinrent dignement leur vieux renom militaire. Le général Marino Giangi, écrivant aux régents et annonçant la prise de Longiano, leur demandait la bannière de la république, pour vaincre sous les couleurs de sa patrie. La lutte se prolongea jusqu'à la mort d'Alexandre VI.

Le brave duc Guidobaldo ayant cessé de vivre, les San-Marinois lui donnèrent de justes regrets et envoyèrent à ses funérailles

huit citoyens en habits de deuil. François de la Rovere, neveu du belliqueux pape Jules II, devint duc d'Urbin et, soit par inclination, soit par politique, se montra favorable au Titan et continua les traditions de ses prédécesseurs. Ce seigneur, ayant enjoint à la république de tenir sous bonne garde certains réfugiés, les San-Marinois refusèrent nettement de le faire, déclarant que ce serait manquer aux devoirs de l'hospitalité et agir contre le droit des gens. Le duc, admirant cette fermeté courageuse — que l'on ne pratique guère aujourd'hui — n'insista point et conserva aux montagnards son estime et sa protection.

Saint-Marin députa à la cérémonie d'exaltation de Léon X des représentants qui, par leur simplicité et leurs allures républicaines, contrastèrent avec le faste des grands dignitaires de l'Église et des ambassadeurs des puissances.

Ici commence une période d'agitation et de préoccupations graves pour l'État titan, au moment de la longue querelle qui éclata entre le pape et les Médicis d'une part — un membre de cette famille avait usurpé le

duché d'Urbin — et, d'autre part, le souverain légitime de ce grand fief. La république, dans une position fausse, délicate, difficile, sollicitée par deux seigneurs qui lui témoignaient une égale bienveillance, se sauva par son habileté mais eut à souffrir du choc des combattants, et surtout du siége de San-Leo. Mêmes embarras, mêmes inquiétudes, mêmes dangers et même circonspection sous le pontificat de Clément VII. Le Saint-Siége, fidèle à sa politique traditionnelle, ne songeait qu'à l'agrandissement de son domaine temporel *per fas et nefas*.

Aux funérailles de François, duc d'Urbin, le fils du défunt voulut que la députation san-marinoise marchât immédiatement après lui, ce qui indique que la maison de la Rovere, héritière de celle de Montefeltro, tenait beaucoup à l'ancien pacte d'amitié et d'alliance avec Saint-Marin.

Le 4 juin 1542, Fabiano da Monte, neveu du cardinal de ce nom et légat en Romagne, qui n'avait fait aucune déclaration de guerre à la république, gravit nuitamment la montagne à la tête d'un petit corps d'in-

fanterie et de cavalerie. Les assaillants avaient eu soin de se munir d'échelles pour escalader les rochers, les murailles, et pensaient surprendre les San-Marinois endormis. L'ignorance où cette bande de brigands enrégimentés était des points les plus faibles ou les plus accessibles de la montagne, fit avorter l'entreprise, bien qu'on eût atteint le fort de la Rocca. Les hurlements réitérés d'un chien réveillèrent quelques habitants qui se hâtèrent de mettre en branle la cloche d'alarme. A ce bruit, le peuple sortit armé et courut aux remparts, aux rochers, du haut desquels il précipita l'ennemi. Quelle épouvantable chute !... — Le fait rappelle, indépendamment de l'attaque du Capitole par les Gaulois nos ancêtres, la fameuse et infructueuse escalade nocturne de Genève, tentée par un duc de Savoie, au commencement du dix-septième siècle. Il s'agissait aussi de prendre par surprise un peuple indépendant, enclavé alors dans la Savoie, comme Saint-Marin allait l'être bientôt dans ce qu'on est convenu d'appeler le patrimoine de Saint-Pierre.

Cette agression déloyale amena une en-

quête appuyée, dit-on, par Charles-Quint, Venise, Florence et le duc d'Urbin, qui manifestèrent leur indignation. En dépit des dénégations de Rome, il fut constaté que l'attaque nocturne du Titan avait été concertée secrètement à Rimini et à Forlimpopoli par le Saint-Père, le duc de Castro, son fils, et les Strozzi, agents de la France. François Ier n'avait assurément aucun reproche à adresser aux San-Marinois, mais il se laissait diriger par la Ligue naissante et en subissait l'influence. On faisait une sorte de guerre de principes au peuple titan parce que ses mœurs pures, son christianisme quasi primitif, avaient une certaine analogie avec les doctrines sévères des Réformés. Or, la papauté et la royauté détestant cordialement ces principes, cherchaient à les frapper partout où ils se produisaient. Notre république se plaignit de l'attentat à Venise, — plutôt par prévoyance que par ressentiment, — et en obtint, paraît-il, des secours. Ajoutons que Bustamente de Herreras, envoyé de l'empereur, montra les plus favorables dispositions. Le pape avait été l'instigateur du

complot, mais les Strozzi seuls furent déclarés coupables. Il fallait sauver les apparences. L'Ammirato et l'Adriani se sont occupés de l'escalade de Saint-Marin et des diverses conjectures auxquelles le fait donna lieu. Ce temps fut peut-être l'apogée de l'influence extérieure de la république titane. « Elle sut parfaitement, dit certaine notice, tenir la balance entre des avances rivales, acceptant chaque appui qui lui venait, mais ne le laissant jamais dégénérer en protectorat exclusif, ne donnant la préférence ouverte à aucun, pour les conserver tous..... »

Sous le pontificat de Paul III, les agents fiscaux de Rome inquiétèrent le Titan, mais l'affaire en resta là. Vint ensuite une nouvelle attaque, entreprise par un voisin, le seigneur de Verrucchio. Cet agresseur fut battu et repoussé, grâce à l'assistance empressée du duc d'Urbin et du comte de Bellomonte. On accusa le légat de Romagne d'avoir suscité cet acte d'hostilité, bien qu'il eût fait chanter un *Te Deum* à la nouvelle du succès des montagnards. La république et le duc si-

gnèrent, à Pesaro, un traité d'alliance défensive.

Au temps de Jules III, ce même duc avertit secrètement les San-Marinois de se tenir sur leurs gardes, et bientôt après on trouva affichée sur les murs de la ville une citation qui sommait les capitaines, à la requête d'un citoyen de Saint-Marin, de comparaître à bref délai devant le légat romain. Ce citoyen était un mécontent et un traître. L'Arringo ayant été convoqué, fut unanime pour décréter la résistance. Un grand nombre d'habitants déclarèrent qu'ils se dévouaient eux et leurs familles pour le pays menacé dans son indépendance séculaire, qu'ils étaient prêts à se sacrifier corps et biens. « C'est là un des beaux traits de cette histoire, dit Melchiorre Delfico, et j'en ai déjà mentionné plusieurs qui indiquent une certaine parenté morale entre Saint-Marin, Sparte et Rome républicaine. » Quand vint son tour de prendre la parole, un chasseur renommé dans toute la contrée s'écria avec feu : « Que tous mes concitoyens se réunissent à moi, et bientôt nous aurons amené à

merci quiconque viendra attaquer notre patrie! »

On répondit par le mépris à une citation aussi ridicule qu'odieuse. Le traître en appela au duc d'Urbin, dont la république accepta volontiers l'arbitrage; mais ce seigneur, ne voulant ni molester Saint-Marin ni se compromettre vis-à-vis du pape, sollicita le pardon du coupable. Le pardon fut refusé, mais on rendit les biens confisqués.

Il y eut ensuite quelques désordres dans l'État. Un parti s'opposait de toutes ses forces à ce que le Conseil fût réduit à son nombre constitutionnel de soixante membres. Il se trouvait alors composé de quatre-vingt-six, comme il l'avait été dans plusieurs circonstances critiques. Une commission, nommée pour aplanir le différend, et armée d'un pouvoir dictatorial, rétablit le Conseil des Soixante, y fit rentrer des hommes distingués qu'on en avait exclus, et nomma le duc d'Urbin premier conseiller. Une révision des statuts eut lieu en 1592, époque de disette et de calamités.

A la fin de ce siècle on vit la république

qui manquait de tout, s'ingénier, se créer des ressources pour venir en aide, durant la guerre, à son allié le duc d'Urbin. C'était un temps de relâchement et de décadence; la justice n'avait pas conservé l'antique intégrité; l'égoïsme individuel et l'intérêt privé prévalaient sur l'intérêt public. Plusieurs familles, dévouées depuis bien des années au pays, s'étaient éteintes, d'autres, estimant le Titan un théâtre trop étroit et trop obscur pour leurs mérites et leur ambition, allaient chercher l'éclat des cours et des grandes villes. On eût pu alors soumettre facilement Saint-Marin, mais l'Italie n'y songea point. Elle était faible, divisée, et la féodalité se mourait. Pour combler les vides faits par la mort et par l'émigration, on donna asile à des hommes de cœur et de talent, persécutés, proscrits, fuyant l'oppression, tels que Ludovico Zuccoli, de Faenza, et le médecin Virgilio Pergola. Ils reçurent la bourgeoisie (*la cittadinanza*).

Le premier a écrit un dialogue intitulé : *Il Belluzzi* ou *Della citta felice*, où il exalte la république.

Les éloges, peut-être exagérés, du réfugié, se comprennent. Si Saint-Marin ne méritait plus d'être cité comme un pays modèle, il avait conservé du moins une certaine supériorité relative, et valait mieux que le reste de la Péninsule. Je ne dois pas omettre de dire que le conseiller Camillo Bonelli compila les lois anciennes et les nouvelles. Il en résulta un code qui fut révisé ensuite et promulgué (1602). Un peu plus tard, le peuple voyant le désordre et la confusion s'introduire dans les délibérations de l'*Arringo*, où les ignorants l'emportaient par le nombre sur les gens instruits, se dessaisit de son autorité souveraine en faveur du Conseil des Soixante. Le pouvoir appartient encore aujourd'hui à cette assemblée réduite à soixante membres. Le suffrage universel s'était rendu justice. Nous sommes arrivés au moment où la république prit une résolution importante et accomplit un acte de nécessité, grâce aux prudents conseils de son ami François-Marie II, d'Urbin. Le duc, se voyant vieux et sans enfants ni héritiers directs, comprit que ses terres étaient des-

tinées à grossir les possessions de l'Église et que le Titan, privé de son protecteur, subirait infailliblement tôt ou tard le même sort. Prévenir la catastrophe imminente, solliciter le protectorat pontifical, paraissait le parti le plus sage. François-Marie, connaissant la légitime susceptibilité d'un peuple indépendant, et ne voulant pas la heurter de front, conféra en secret avec les notables de Saint-Marin. Le Conseil fut saisi ensuite de la proposition, on nomma une commission d'examen, et, finalement, il fut décidé qu'on signerait un traité avec le Saint-Siége. Le secrétaire Lattanzio Valli en rédigea les articles, qui furent approuvés, et le duc d'Urbin se chargea de les porter à Rome et de les présenter à Clément VIII. Le traité était conditionnel, et le protectorat ne devait avoir lieu que dans le cas où le duc mourrait sans héritier. Inutile d'ajouter que Rome accepta avec empressement ce qui lui était offert.

Les liens d'amitié qui unissaient la république titane au duché d'Urbin furent resserrés par cette négociation. Bientôt après la duchesse devint grosse, au grand

déplaisir du pape, mais à la grande joie de nos montagnards et de leurs voisins. Une députation descendit du Titan pour aller complimenter le duc. Elle se composait de notables, de membres du Conseil Souverain, escortés de pages et d'estafiers en costume de cérémonie. La république voulait célébrer un événement qui semblait devoir exercer sur son avenir la plus heureuse influence.

Ce fut alors que les Jésuites s'introduisirent à Saint-Marin, où, comme partout, ils conspirèrent et intriguèrent. Je ne sais s'ils furent chassés, mais on révisa, à cette occasion, les règlements de police (1621).

L'héritier présomptif du duc d'Urbin étant mort subitement et son père s'étant retiré dans un cloître, — car il eut la faiblesse de céder au désir d'Urbain VIII, — la république renouvela son traité avec le Saint-Siége, car elle se trouvait alors englobée dans les États de l'Église. Le Souverain Pontife respecta l'indépendance sanmarinoise, qu'il eût pu détruire facilement, non par sympathie, mais pour ne pas donner un point d'appui, en cas de révolte, au

duché d'Urbin-Montefeltre. Il fut permis aux nouveaux protégés de s'approvisionner dans la Romagne.

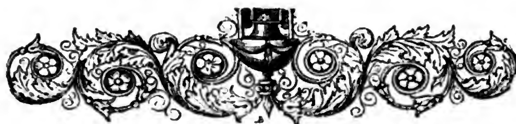
« En 1633, dit M. J. Zeller (*Histoire d'Italie*), à la mort de François-Marie, duc d'Urbin, Taddeo Barberini, en vertu d'un certain droit de dévolution, alors fort en usage, envahit le petit duché. En vain le duc de Toscane réclama au nom de sa femme Victoria ; les mesures avaient été si bien prises, que les sept villes et les soixante-dix châteaux du duché furent occupés en un clin d'œil. Le pape ne consentit à laisser à Victoria que les biens allodiaux ; pour affermir sa conquête, il conserva tous les priviléges des villes et châteaux, *et laissa vivre Saint-Marin même de sa vieille et innocente liberté.* »

Ne nous occupons pas des prétentions d'un évêque auquel la république tint tête, comme elle avait fait précédemment, mais mentionnons divers articles de lois votés par les soixante : Il fut défendu aux citoyens, comme aux résidants étrangers, de remettre des lettres de recommandation aux magistrats. L'appel nominal réprima la

négligence d'une partie des membres de l'assemblée souveraine, et on établit une amende. Il fut statué, au surplus, que l'assemblée pourrait délibérer quand les conseillers présents seraient au nombre de quarante-cinq. On régla l'hospitalité, afin de repousser les vagabonds et les gens dangereux. Enfin on décida que, pour remédier à l'imperfection notoire de la justice locale et introduire les progrès de l'enseignement dans le pays, les fonctions de juge et d'instituteur seraient toujours dévolues à des étrangers.

Ces décisions eurent d'excellents résultats.

En ce temps vivait Matteo Valli, qui remplit avec distinction les fonctions de secrétaire de la république, et publia un travail relatif au pays. Ce livre est intitulé : *Relazione dell' origine e governo della repubblica di San-Marino.* Padova (Padoue), 1633, 1 volume in-4°. L'ouvrage fut réimprimé dans la même ville, en 1733, par Giuseppe Comino.



# VI

## L'ENTREPRISE D'ALBÉRONI

Durant la première moitié du dix-huitième siècle Saint-Marin, entouré complétement par les États pontificaux et garanti de tout contact extérieur, vécut dans une paix profonde ; mais la petite république avait une rude et dernière épreuve à subir; elle devait tenter un ambitieux célèbre, qui, pour réaliser ses injustes desseins, profita du relâchement des mœurs publiques, de la tiédeur du peuple et du manque d'énergie de ceux qui étaient au pouvoir. Le cardinal Alberoni, ancien ministre de Philippe V, connu pour ses intrigues politiques, étant légat en Romagne, ne put souffrir le spectacle de l'indépendance titane et chercha l'occasion de l'anéantir.

Il commença par se plaindre du peu d'effet de ses lettres de recommandation sur les magistrats san-marinois, qui lui refusaient la grâce de quelques coupables, et contesta la validité des jugements rendus, alléguant à tort que les condamnés ressortissaient de la cour pontificale. Les montagnards réclamèrent contre cette étrange prétention, ce qui n'empêcha pas le légat d'adresser au pape des rapports calomnieux, dans lesquels il appuyait fortement sur la nécessité « de maintenir les *droits* du Saint-Siége au sein d'une république rebelle. » Clément XII, pontife probe, mais faible et vieux, se laissa circonvenir et sembla se prêter à des projets perfides. Le cardinal ne fut pas plutôt en possession de l'autorisation demandée, qu'il s'avança avec des troupes et cerna étroitement la roche titane. Les habitants, effrayés à juste titre, voulurent alors dépêcher des délégués au pape, mais le cordon militaire du légat ne les laissa point passer. Dès lors, toute tentative des San-Marinois pour éloigner le danger qui les menaçait leur fut imputée à crime par Alberoni, qui préluda aux hosti-

lités en faisant arrêter les ressortissants du Titan qui se trouvaient dans la province émilienne. La résistance de la république fut un peu molle en cette conjoncture critique, il faut le reconnaître, car l'antique énergie avait disparu, la foi démocratique s'était presque éteinte, et, au surplus, on souffrait cruellement de la disette causée par le blocus; cependant quelques efforts furent tentés. L'astucieux légat déclarait hautement qu'il n'usait de rigueur que pour obéir au Saint-Père, lequel, trompé par des rapports mensongers, avait fini par croire qu'il y allait de l'honneur de l'Église d'étouffer un foyer d'anarchie, de révolte et d'impiété. Le cardinal assurait que la majorité du petit peuple approuvait sa conduite, et qu'elle était toute disposée « à vivre sous la sainte autorité de l'Église, » ou, en d'autres termes, à renoncer au précieux bien de l'indépendance.

Le pape avait une confiance aveugle en son ministre; pourtant, effrayé de l'acte violent où celui-ci voulait le pousser, il ordonna une enquête préalable, dans laquelle le Saint-Siége ne paraîtrait point, et

dont le résultat ferait voir les intentions réelles du peuple titan. Le légat devait, en conséquence, d'après ses instructions secrètes, rester en observation sur les confins de la république, et attendre que la petite nation, consultée dans la forme ordinaire, eût exprimé librement, sans pression aucune, sa volonté. Cette crise ne laissa pas de raviver jusqu'à un certain point le patriotisme des montagnards. Quelques citoyens firent entendre au peuple des paroles énergiques, l'exhortèrent à résister, rappelant avec à propos toutes les luttes du passé et le triomphe perpétuel de l'indépendance san-marinoise. Par malheur, on se trouvait pris au dépourvu, on manquait de vivres, de munitions, et quelques pusillanimes, quelques traîtres proposaient de se soumettre sans réserve à un pouvoir qui avait su imposer son joug aux plus grands États du monde. Pendant qu'on délibérait, voilà que tout à coup, le 24 octobre 1739, Alberoni envahit la république désarmée, gravit le Titan à la tête de huit cents sbires, s'empare du fort de la Rocca et des portes de la ville, où ses complices de l'intérieur

l'attendaient. Le peuple abattu, consterné, affaibli par la faim, regardait défiler les conquérants. De honte, il baissait la tête, mais ne laissait pas de garder au fond du cœur le vague espoir de sauver la cité de Marin, l'unique refuge de la liberté italienne.

Une députation du Conseil des Soixante, feignant de douter des intentions du cardinal, vint alors le recevoir, le complimenter, et s'enquit du motif qui l'amenait. Mais Alberoni, enflé de son succès facile, lui répondit en maître arrogant, disposé à écraser toute résistance. Les courtisans de ceux qui ont le dessus se rangèrent docilement derrière lui, et l'on vit quelques patriotes désespérer un moment de la cause sacrée qu'ils avaient juré tout bas de défendre.

Le lendemain, les cloches appelèrent le peuple dans la *pieve*, à l'heure du service divin..... Écoutons Auger-Saint-Hippolyte, qui raconte fort bien cet épisode dans son livre si peu connu et devenu si rare :

« Alberoni s'avance fièrement au milieu de son régiment de sbires; le bourreau

marche à ses côtés. Les citoyens, à la vue du contentement sinistre d'Alberoni, se livrent en secret à un désespoir mêlé d'indignation. L'antique inscription du sanctuaire leur semble ironique ; ils se sentent abandonnés de leur patron et fondateur; ils voient dans la perte de la liberté le châtiment de leur oubli des traditions primitives, antique sauvegarde de l'État. Les nouveaux courtisans du cardinal, gens corrompus par son or, l'entourent dans le sanctuaire, souillé et profané par le despotisme vainqueur. L'indigne veut sanctifier son crime par la célébration du service divin, et que le serment qu'il se flatte d'arracher à la nation ait le caractère inviolable des usages démocratiques et religieux de la république du Titan. Il lui faut un parjure solennel, il vient bénir et consacrer le servage de tout un peuple.

« Au milieu de la cérémonie imposante, l'odieux prêtre monte dans la chaire de Marinus, qui n'avait jamais retenti que des paroles de la liberté chrétienne, et réclame le serment d'obéissance au Saint-Siége. Deux indignes citoyens le prêtent effronté-

ment, mais le vieux général Giangi s'écrie : « J'ai juré fidélité à mon souverain légitime, la république de San-Marino, je renouvelle ce serment sacré! » Giuseppe Onofri le répète en d'autres termes. Girolamo Gozzi se tourne vers le cardinal et lui adresse ces paroles du Christ : *Transeat a me calix iste!* Il proteste contre toute atteinte à l'indépendance titane, et pousse avec énergie le cri de : *Vive San-Marino! Vive la liberté!*

« Le diacre assistant répète ces paroles, la foule électrisée fait chorus, les voûtes s'ébranlent à cette acclamation presque unanime, et le cardinal furieux, exaspéré, oubliant son caractère et la sainteté du lieu, exhale impétueusement ses sentiments pervers par d'ignobles invectives; puis il sort et se déclare, au nom du pape, maître absolu de l'État.

« Cependant les San-Marinois, surexcités par le péril et l'émotion, invoquent Dieu dans l'église, et là se forment en conseil général pour délivrer la patrie. Les sages et les anciens sont écoutés. On dépêche à Rome des députés chargés de présenter

l'exposé des faits au pape et de lui exprimer les véritables sentiments de la république et la résolution des citoyens. » Ils avaient pour instructions de s'opposer à toute espèce d'empiétement sur les droits de Saint-Marin. « Le pape et le Sacré-Collége se hâtèrent de désavouer la conduite d'Alberoni, et le cardinal Enriquez Napoletano fut envoyé sur le Titan pour rétablir les choses dans leur état régulier. Ces événements, dont parle Muratori (1), eurent, en somme, un heureux résultat : ils rendirent aux San-Marinois quelque chose de la vigueur d'autrefois, du robuste patriotisme de leurs pères. On revint aux coutumes primitives, et le cardinal Enriquez fut fort surpris de trouver sur ces rochers de pieux chrétiens, de bons citoyens, et non pas les anarchistes imaginés par Alberoni.

« Le 5 février, jour de sainte Agathe, la république reprit possession d'elle-même et se livra aux transports d'une joie immodérée. Cet anniversaire est célébré régulièrement chaque année.

(1) *Annali d'Italia.*

« Ce n'est pas, dit quelque part M. Noël des Vergers, un des spectacles les moins curieux de l'Italie que d'aller entendre, ce jour-là, au milieu des États du Saint-Siége, au centre des légations toujours agitées, le panégyrique obligé des bienfaits de la liberté, prononcé en grande pompe par quelque orateur appelé *ad hoc* de Bologne ou de Forli. Il est probable que si leur puissant voisin a permis aux habitants de vanter ainsi les charmes de l'indépendance c'est, qu'à une si grande hauteur, la voix n'a plus d'écho. »

Alberoni, comme on peut le penser, ne manqua pas de calomnier la république, de dénaturer de son mieux les faits que je viens de relater, ce 'qui suscita une polémique assez vive. Le cardinal Corsini rétablit la vérité à l'aide d'un mémoire très-concluant. Clément XII eut à cœur de se justifier de toute participation à l'attentat, et les San-Marinois reconnaissants placèrent son buste dans la maison du palais de la cité, où on le voit encore.

Le pape, en parlant de la peu glorieuse expédition du légat, dit ceci : « Alberoni

ressemble à un gourmand qui, après avoir bien dîné, aurait envie d'un morceau de pain bis. » Il eût pu ajouter : « et le volerait. »

Le mot n'est pas précisément flatteur pour Saint-Marin.

Certain voyageur suédois, auteur d'un livre anonyme du siècle dernier, a écrit, à propos de cette affaire : « L'habit rouge du cardinal et un *Te Deum*, au milieu duquel la peur le prit, firent tous les frais de cette camisade. Le pape désavoua le cardinal *tout en retenant dans les archives du Vatican les titres originaux de la liberté de la République que le cardinal avait escamotés.* J'ai connu à Rome un petit curial né à Saint-Marin ; il avait sacrifié sa petite fortune pour le recouvrement des plus essentiels de ces titres qu'il avait réintégrés dans les archives de sa patrie... » Un pareil acte est au-dessus de tout éloge !... et pourtant le nom de ce prêtre patriote ne figure point dans le petit panthéon du palais !

Un historien que j'ai déjà cité, M. Jules Zeller, a consacré ces lignes au complot du légat pontifical : « Alberoni montra, par

une entreprise ridicule la déchéance politique du Saint-Siége. Le grand ministre, qui avait voulu bouleverser l'équilibre européen, chargé d'une légation dans la Romagne, profita de quelques troubles intérieurs dans Saint-Marin pour surprendre la ville avec quelques sbires; il prétendait mettre fin à l'existence de cette vieille et innocente république. Clément XII, plus sensé, désavoua son belliqueux prélat; après avoir perdu la souveraineté de Parme et de Plaisance, il dédaigna de prendre celle de Saint-Marin, et la république, *survivant comme par dérision*, sur le Mont Titanus avec son Conseil des Soixante, ses deux capitaines et son Arringo populaire, put porter jusqu'à nos jours ce *mélancolique souvenir* d'une antique liberté. » Pourquoi ce ton dédaigneux, M. Zeller? Revenons au voyageur suédois. Voici la fin du passage qui a trait à la colonie du Dalmate : « Je voyais à Rome, chez les Minimes de la Trinité-du-Mont, un autre homme de Saint-Marin qui ressemblait exactement au Panurge de Rabelais. Très-savant en latin et en grec, possédant même le grec vulgaire,

géomètre, chimiste, grand botaniste, il avait vu toute l'Asie et poussé ses courses jusqu'au Thibet, allant à pied, sans équipage et sans argent. Il vivait à Rome comme en route, ne connaissant de bonheur que dans la liberté et la gaîté incompatible avec la dépendance. La première fois que je le vis il était dans l'apothicairerie de la Trinité-du-Mont, déclamant, d'un ton de prédicateur, vis-à-vis du frère apothicaire, des histoires de miracles et de conversions, dont le merveilleux toujours croissant tira enfin des larmes et des sanglots du bon frère. Cet homme singulier ne trouvait rien de comparable à l'ancienne Rome que sa république de Saint-Marin : c'était l'unique chose dont il parlât sérieusement. Il était dans son plan d'aller, après quelques courses, finir ses jours dans son Ithaque, et de lui consacrer ses talents, ses connaissances et ses découvertes. »



# VIII

## MONGE ET ONOFRI

En 1796, le général Bonaparte, vainqueur des Autrichiens et conquérant de la péninsule, dépêcha, de son quartier général de Pesaro, à la république titane, Gaspard Monge, le célèbre mathématicien, chargé de rassurer nos montagnards et de leur porter des paroles amicales, des protestations sympathiques, des offres de service.

La cloche de la Rocca sonnait et le Conseil-Souverain était en séance quand l'envoyé français arriva à cheval, escorté de quelques cavaliers. Admis dans l'Assemblée il prononça le discours suivant :

« La liberté qui, dans les beaux jours d'Athènes et de Thèbes, transforma la Grèce en un peuple de héros, qui, dans les temps

de la république, fit faire des prodiges aux Romains, qui, depuis, et pendant le court intervalle qu'elle a lui sur quelques villes d'Italie, renouvela les sciences et les arts et illustra Florence, la liberté était bannie de l'Europe presque entière; elle n'existait qu'à San-Marino (1) où, par la sagesse de votre gouvernement, citoyens, et surtout par vos vertus, vous avez conservé ce dépôt précieux à travers tant de révolutions, et défendu son asile pendant une si longue suite d'années.

« Le peuple français, après un siècle de lumières, rougissant de son long esclavage, a fait un effort et il est libre. Toute l'Europe, aveuglée sur ses propres intérêts, et surtout sur les intérêts du genre humain, se coalise et s'arme contre lui. Ses voisins conviennent entre eux du partage de son territoire. et déjà, de toutes parts, ses frontières sont envahies, ses forteresses et ses ports sont au pouvoir de l'ennemi et, ce qui l'afflige le plus, une partie précieuse de lui-même al-

(1) Pourquoi oublier Andorre et surtout la Suisse? Ces pays indépendants, ces républiques méritaient bien, ce me semble, une mention.

lume la guerre civile et le force à porter des coups dont il doit ressentir toutes les atteintes.

« Seul, au milieu d'un si grand orage, sans expérience, sans armes, sans chefs, il vole aux frontières, partout il fait face, et bientôt partout il triomphe. Parmi ses ennemis, les plus sages se retirent de la coalition ; les succès de ses armes en forcent successivement d'autres à implorer une paix qu'ils obtiennent ; enfin, il ne lui en reste plus que trois, mais ils sont passionnés, et n'écoutent de conseils que ceux de l'orgueil, de la jalousie et de la haine.

« Une des armées françaises entre en Italie, anéantit l'une après l'autre quatre armées autrichiennes, ramène la liberté dans ces belles contrées, et se couvre, presque sous vos yeux, d'une gloire immortelle. La république française, qui ne verse tant de sang qu'à regret, contente d'avoir donné un grand exemple à l'univers, propose une paix qu'elle pouvait dicter. Le croirez-vous, citoyens ! partout ces propositions ont été rejetées avec hauteur ou éludées avec astuce. L'armée d'Italie, pour conqué-

rir la paix, est donc obligée de poursuivre ses ennemis et de passer près de votre territoire. Je viens de la part du général Bonaparte, au nom de la république française, assurer l'ancienne république de San-Marino de *la paix et d'une amitié inviolable.*

« Citoyens! la constitution politique des peuples qui vous environnent peut éprouver des changements. Si quelque *partie de vos frontières vous était absolument nécessaire, je suis chargé par le général en chef de vous prier de lui en faire part.* Ce sera avec le plus grand empressement qu'il mettra la république française à portée de vous *donner des preuves de sa sincère amitié.*

« Quant à moi, citoyens, je me félicite d'être l'organe d'une mission qui doit être agréable aux deux républiques et qui me procure l'occasion de vous témoigner la vénération que vous inspirez à tous les amis de la liberté. »

L'homme dont nous avons visité le tombeau et à qui une inscription commémorative a été consacrée dans la salle du Con-

seil-Souverain, Antonio Onofri, alors capitaine-régent, répliqua, comme il convenait, à cette allocution. « Le discours d'Onofri à Monge, dit la *Biographie universelle*, rappelle le langage des Scythes à Alexandre. » et, en effet, il y a autant d'imprudence d'un côté que de sagesse de l'autre. L'historien Botta qualifie la proposition de « tentation dangereuse » et il a raison. L'auteur d'une certaine notice anonyme est du même avis, et il ajoute : « Si les citoyens de Saint-Marin eussent accepté l'offre d'agrandissement, leur petite république aurait très-probablement été engloutie, par représailles, dans le remaniement territorial qui suivit 1815.

Voici la réplique d'Onofri :

« Le jour de votre mission sur le Titan, citoyen envoyé, deviendra pour nous une époque mémorable dans les fastes de la liberté. La république française ne sait pas moins vaincre ses ennemis par la force de ses armes que les surprendre par sa générosité. Nous nous trouvons heureux d'être cités parmi les modèles qui méritent d'exciter votre émulation, mais plus heureux

encore de voir que vous nous trouvez dignes de l'honneur de votre amitié et d'en recevoir une éclatante preuve. Nous ne pouvons penser sans enthousiasme que vous ramenez en Italie les jours d'or de la Grèce et de la république romaine. L'amour sincère que nous avons pour notre liberté nous fait sentir le prix des efforts de la magnanimité d'une grande nation pour parvenir à ce noble but. Vous avez surpassé l'attente générale; seuls, contre le reste de l'Europe, vous avez donné au monde un nouvel et illustre exemple de tout ce dont est capable l'énergie qu'inspire le sentiment de la liberté.

« Votre armée et son jeune et vaillant guide, qui réunit aux talents du génie les vertus du héros, marchent sur les traces d'Annibal et rappellent les antiques merveilles. Vous tournez vos regards sur un point de terre où s'est réfugié un débris de la liberté primitive, et sur lequel revit la précision de Sparte plus que l'élégance d'Athènes.

« Vous le savez, citoyen envoyé, la simplicité des mœurs et le sentiment sacré de

la liberté sont l'unique héritage que nous aient transmis nos pères ; nous nous glorifions de l'avoir conservé à travers tant de siècles sans que les efforts de l'ambition, la haine des puissants, et l'envie de nos ennemis y aient impunément porté atteinte.

« Retournez auprès du héros qui vous envoie, portez-lui le libre hommage de notre admiration et de notre gratitude; dites-lui que la république de Saint-Marin, contente de la circonscription de son territoire et de sa modeste existence, n'a garde d'accepter l'offre généreuse qui lui est faite, et de concevoir les vues ambitieuses d'un agrandissement qui pourrait, avec le temps, compromettre sa liberté; mais que ses citoyens devront tout à la générosité de la république française et de son invincible général, s'ils obtiennent d'assurer le bien public par l'extension des rapports de leur commerce auquel ce bien est étroitement uni, et cela aux conditions les plus favorables à leur subsistance.

« C'est particulièrement à cet objet que se bornent nos vœux, et nous vous prions

d'être notre organe auprès du général en chef.

« Quant à vous, illustre citoyen, nous nous trouvons d'autant plus heureux en ce moment, que nous apprécions en vous la sagesse unie au savoir et au patriotisme. Le but de votre mission et celui qui l'a solennellement remplie seront un monument éternel de la magnanimité du nouveau vainqueur de l'Italie ; ils vivront toujours dans nos cœurs, notre reconnaissance leur est à jamais acquise. »

Cette dernière phrase me paraît avoir été mal traduite. Onofri n'a pas dû s'exprimer d'une façon si étrange.

Le général Bonaparte ne s'attendait guère à une réponse qui rappelait les vertus modestes des républiques antiques. Trouvant donc que la démarche de Monge ne suffisait pas, il adressa aux gouvernants du Titan, le 10 ventôse, de son quartier général de Modène, la dépêche suivante, qui doit trouver place ici :

« Le citoyen Monge m'a entretenu, citoyens, du touchant tableau que lui a présenté votre petite république. J'ordonne

que les citoyens de Saint-Marin soient exempts de contributions et respectés dans toute l'étendue de la république française. Je donne ordre au général Sahuguet, qui a son quartier général à Rimini, de vous remettre quatre pièces de canons de campagne, dont je vous fais présent au nom de la république. Il mettra également à votre disposition mille quintaux de blé qui serviront à l'approvisionnement de votre république jusqu'à la récolte.

« Je vous prie de croire, citoyens, que, dans toutes les circonstances, je m'empresserai de donner au peuple de Saint-Marin des preuves de l'estime et de la considération avec laquelle je suis

« BONAPARTE. »

Le blé fut accepté avec reconnaisance, mais les ordres dù général furent éludés, pour le reste, et, malgré des assurances réitérés, les canons ne parvinrent point à la république qui, d'ailleurs, n'en avait que faire (1).

(1) Je dois ce renseignement positif à l'obligeance de M. le duc d'Acquaviva, ministre de Saint-Marin à Paris.

En dépit de sa neutralité et de la protection française, Saint-Marin ne laissa pas de ressentir le contre-coup de la guerre, mais l'indépendance resta intacte.





# VIII.

## TEMPS MODERNES

### Garibaldi à Saint-Marin.

La république, vers la fin du siècle dernier, octroya la *cittadinanza* (le droit de cité) à deux célébrités italiennes : Canova et Visconti.

Le premier avait sollicité le titre de citoyen de Saint-Marin, le second fut gratifié de cette faveur en récompense des services qu'il avait rendus au Titan pendant les années 1797 et 1798 où, après l'entrée de nos troupes à Rome, il fut investi de hautes fonctions, notamment de celles de ministre de l'intérieur.

Un savant napolitain, le comte Melchiorre Delfico, né, comme je l'ai dit, dans un châ

teau de l'Abruzze, vers 1740, s'étant affilié à la Charbonnerie, fut du nombre des citoyens qui firent la motion d'un gouvernement constitutionnel, au moment où le roi Ferdinand quitta Naples pour la première fois. Compromis par ses actes, ses paroles et ses écrits libéraux, Delfico dut quitter son pays en 1790. Il se retira sur la roche titane dont il devint le fils d'adoption. J'ai dit comment cet érudit occupa ses nombreux loisirs et paya à Saint-Marin sa dette de gratitude. Son travail a été fort utile à celui d'Auger-Saint-Hippolyte.

Le comte de Longano, qui a laissé un autre ouvrage sur l'utilité de l'histoire et sur la manière de la traiter, put rentrer dans ses terres. Nommé membre de l'institut royal d'encouragement par Joseph Bonaparte, et conseiller d'État par Joachim Murat, il a vécu jusqu'à l'année 1835, et a vu en Europe, par conséquent, bien des changements politiques presque impossibles à prévoir.

La littérature du dix-huitième siècle n'a point oublié complétement le roc à trois pointes de Saint-Marin. Voltaire dit, je ne

sais plus où, que la fureur des conquêtes possédait tous les peuples, voire celui du Titano qui s'était emparé... d'un moulin.— Facétie formant le pendant d'une autre précédemment rapportée.

J'ai inutilement cherché dans toutes les bibliothèques publiques de Paris et dans bon nombre de bibliothèques particulières un ouvrage — devenu fort rare — du prince russe Beloselki (ou *Belozerki*), diplomate, membre honoraire de l'Académie de Pétersbourg, né dans cette capitale en 1757, mort en 1809. Cet ouvrage porte pour titre : *Poésies françaises d'un prince étranger* ou *Épîtres aux Français, aux Anglais et aux républicains de Saint-Marin* (1). Les impressions d'un grand seigneur moscovite — élevé dans le pays du despotisme par excellence — sur une république, et ces impressions rendues en français, en vers français...

Ce doit être fort curieux !

Sous le consulat, Francesco Apostoli, re-

(1) Paris, Didot aîné, 1789, in-8. Des exemplaires ne portent que le second titre. L'ouvrage fut publié par Marmontel. Quelques biographes croient qu'il participa à la composition de ces épitres.

marquable littérateur vénitien — qui précédemment avait été déporté par les Autrichiens aux bouches du Cattaro, avec d'autres libéraux de la Lombardie — se chargea des fonctions de représentant de la république de Saint-Marin à Paris.

C'était, paraît-il, un homme de fort petite taille et dont la tournure prêtait à rire. « Suivant le P. Moschini, rien ne fatiguait plus Apostoli que de s'entendre dire, lorsqu'il paraissait aux Tuileries : *Piccola repubblica, piccolo reppresentante.* S'il eût été le premier à s'égayer de cette plaisanterie. bien innocente assurément, on n'eût pas songé sans doute à la renouveler, mais il commit la faute de s'en offenser. « Il avait — dit Stendhal, excellent juge en cette matière — peut-être autant d'esprit que Chamfort, rien n'est plus rare en Italie. » Apostoli, s'étant permis de parler avec irrévérence du premier consul, dans une lettre, fut expulsé sans autre forme de procès. Le croira-t-on ? Ce carbonaro, cet ancien proscrit finit par s'affilier à la police autrichienne, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans la misère à Venise. On a de lui des

farces dramatiques pleines de sel, de malice, de causticité, de raillerie fine et mordante. Elles sont du comique le plus réjouissant.

Pendant l'éphémère existence du royaume d'Italie, satellite du grand astre de l'empire français, Saint-Marin se trouva entièrement enfermé dans le département du Rubicon.

« L'empereur, dit certaine notice anonyme, venait de s'emparer des États de l'Église. Dans le partage qui en fut fait entre l'empire et le royaume d'Italie, la marche d'Ancône, dans laquelle est enclavée la république de Saint-Marin, fut dévolue au royaume d'Italie. Elle allait donc, elle la doyenne des États de l'Europe, devenir peut-être un simple chef-lieu de canton lorsque M. de Marescalchi, ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie, mais résidant auprès de l'empereur, eut l'idée de consulter Napoléon sur ce qu'il fallait en faire :

— « Ma foi, répondit très-gaiement l'empereur, il n'y a qu'à la conserver comme un échantillon de république. »

Je rapporte l'anecdote comme pure curiosité, sans en garantir l'authenticité. On la cite fréquemment, mais est-ce une raison pour y croire? Cette réponse, toute badine qu'elle est, semble indiquer que l'empereur Napoléon se souvenait des protestations bienveillantes formulées jadis par le général Bonaparte, car comment admettre que le conquérant, qui a si bien labouré le vaste champ de la vieille Europe afin de le rajeunir, de le changer, eût voulu conserver cette petite république, s'il avait oublié les assurances données par le jeune général de l'armée d'Italie.

Après la publication des doctes mémoires de Delfico le Conseil-Souverain fit placer une inscription sur la façade de la modeste maison où ce grand et utile travail fut élaboré. Le Titan paraît avoir été prédestiné à servir de thébaïde scientifique ; après Delfico, Borghesi. La vie mondaine et répandue au dehors convient pour les compositions légères de l'esprit ; quant à la science, elle s'accommode à merveille de la solitude et d'un austère recueillement.

M. Bartholdy (Jacob-Salomon) qui était

consul général de Prusse à Rome pour toute l'Italie en 1814, témoigna de l'intérêt au peuple titan et aplanit certaines difficultés qui s'étaient élevées entre la république et la cour romaine. Le Conseil-Prince, appréciant ces bons offices, décerna au diplomate allemand le titre de *citoyen honoraire* et de *patricien.*

Cette année est une date triste et mémorable pour la péninsule. M. J. Zeller, dans son *Histoire d'Italie*, résume fort bien en quelques lignes la nouvelle situation — situation pleine de menaces pour l'avenir, grosse d'orages! — faite par les coalisés vainqueurs du malheureux pays :

« Le 21 juin, Victor-Emmanuel Ier, de retour à Turin, reprit possession du Piémont et annonça bientôt aux Génois, déjà constitués en république, qu'ils faisaient partie de son royaume. Le 6 juillet, les habitants de Parme, Plaisance et Guastalla apprirent que leur territoire était constitué en duché en faveur de l'ex-impératrice des Français Marie-Louise ; l'héritière des anciens Bourbons était dédommagée aux dépens de Lucques, érigée en principauté.

Le 16 juillet, François IV, sous la protection des baïonnettes autrichiennes, rentra à Modène et obtint aussi pour sa mère la restitution de Massa-Carrara. Le 17 septembre, le grand-duc Ferdinand arriva dans la Toscane où un gouvernement provisoire, etabli en son nom, lui avait déjà préparé les voies. Le prince de Monaco, de son côté, rentra en possession de sa principauté, et l'*innocent* Saint-Marin réorganisa son Arringo. »

L'Italie, ainsi morcelée, n'eut rien à envier à l'Allemagne.

A la suite des négociations diplomatiques qui eurent lieu, le pape Pie VII reconnut par un bref, en 1817, l'indépendance titane. J'ai lu quelque part que ce bref, gravé sûr une plaque de marbre, fut placé à la frontière. — De quel côté?... On ne le dit pas. Antonio Onofri mourut en 1826. On lui décerna les honneurs dont j'ai parlé. Un vénérable vieillard, M. Ignace Belzoppi, ami du défunt, composa, à ce sujet, une ode où il y a de la chaleur et de l'émotion. L'assemblée souveraine, trouvant que ce n'était pas assez, demanda un éloge en vers à Pietro Giordani qui, ayant célébré

la gloire napoléonienne, ne crut pas devoir, pour ce motif, mettre sa plume au service d'une république.

Dans le courant de 1827, M. Italinski, lequel portait le titre d'ambassadeur de Russie près le Saint-Siége,—mais ne s'occupait guère que d'études littéraires et de la formation d'un riche cabinet d'antiques,—obtint le diplôme de citoyen san-marinois. Il est faux qu'à cette époque, la république ait fait fondre quatre canons d'un très-petit calibre, portant cette inscription : *Ex sententiâ senatus*.

Dans les dernières années du pontificat de Léon XII, ou dans les premières de celui de Grégoire XVI, le duc de Montmorency, ambassadeur de France à Rome, confia l'intérim au chevalier Artaud de Montaur, premier secrétaire d'ambassade. Le pape, à la suite de certaine affaire de réfugiés politiques, ayant eu de sérieuses velléités de mettre la main sur Saint-Marin, la république, justement alarmée, envoya des députés à M. Artaud qui fit de respectueuses représentations au Saint-Père, et obtint l'abandon de ce vieux projet de la papauté

remis sur le tapis au moindre prétexte. Cette intervention gracieuse valut la *cittadinanza* au premier secrétaire d'ambassade et, plus tard, il parut tenir à ce qu'on lui délivrât un nouveau diplôme, en remplacement de la lettre de nomination qu'il avait perdue. La chronique assure que le duc de Montmorency, de retour à son poste, fut un peu jaloux de la récompense obtenue par son suppléant.

Après 1830, la république accueillit hospitalièrement quelques libéraux de la Romagne inquiétés ou poursuivis par l'ombrageuse police pontificale, et, lors du détestable attentat de Fieschi, le Conseil-Souverain crut devoir envoyer une adresse au roi Louis-Philippe afin de manifester toute son horreur pour le crime du misérable qui portait un nom italien.

A l'époque de la dernière révolution romaine les Italiens lancèrent, pour égayer la galerie, quelques *canards* de journaux relatifs à Saint-Marin. Un secret sentiment de jalousie a dicté maintes fois les moqueries dont la *republicella* a été l'objet. Les opprimés se vengeaient en riant du bout

des lèvres, aux dépens d'un peuple resté indépendant. On est presque porté à les excuser.

Voici un échantillon de ces espiégleries sans conséquence de la presse d'outremonts, que le bon bourgeois de Paris et le *cockney* de Londres prenaient au sérieux : « ..... La même mesure (l'abolition de la peine de mort en Toscane) vient d'être adoptée par le gouvernement de Saint-Marin, et une commission a été chargée de faire un rapport sur la peine à substituer (1)..... Le gouvernement de Saint-Marin est composé de deux capitaines-régents (pouvoir exécutif), d'un secrétaire d'État, pour les affaires extérieures, d'un autre pour les affaires intérieures et d'un conseil d'État. Cette dernière assemblée vient d'être convertie en une chambre des représentants, nommée par tous les habitants, et il a été déclaré que ses délibérations seraient publiques. Cette amélioration a été

(1) Je ne crois pas que la peine de mort, admise en principe, ait jamais été appliquée, dans les temps modernes, à Saint-Marin. On l'a supprimée en 1859.

introduite sans la moindre difficulté et n'a occasionné aucune secousse... »

« Enfin, comme il faut qu'un peu de ridicule se mêle aux choses les plus graves, le *Corriere livornese* annonce que la république de Saint-Marin vient d'entrer en scène. Elle le fait d'une façon digne d'un si grand pays. Voici comment :

« La république de Saint-Marin, dit une feuille quotidienne (1848), petit territoire enclavé dans les États-Romains entre Cesêne, Rimini et Urbino, ne comptant guère que 7,000 habitants, vient de donner des symptômes inattendus de vie. Par un plébiscite, décrété par son assemblée législative, le 3 nivôse (23 décembre) l'an 1558 de l'ère républicaine de Saint-Marin, le calendrier de la première république française est adopté. Un ambassadeur est nommé pour représenter la république auprès de la constituante romaine, et deux cents hommes, qui prendront le nom de *cohorte titane*, sont offerts à l'armée romaine, afin de combattre pour l'indépendance italienne. »

Du haut des rocs du Titan les San-Mari-

nois, anxieux, inquiets de l'avenir, ne sachant qui l'emporterait de la révolution ou de la réaction, purent entendre, au loin, les derniers échos de la canonnade dirigée par Oudinot contre Rome, pour restaurer cette chose impossible, sans racines, sans vie réelle, qu'on nomme le pouvoir théocratique, le gouvernement clérical.

Ici se présente un épisode fort intéressant et peu connu : celui de l'apparition soudaine de Garibaldi et de sa troupe sur la roche de Marinus, toujours regardée par les proscrits, les persécutés, les vaincus, comme un sûr lieu d'asile. Une étude de M. Charles Paya raconte avec détails un événement auquel les faits ultérieurs et la célébrité du solitaire de l'île de Caprera prêtent de l'importance, de l'intérêt (1).

L'aventureux guerillero ayant atteint la montagne hospitalière, — le 31 juillet 1849, à deux heures de l'après-midi, — écrivit aussitôt l'ordre du jour suivant, sur le péristyle de l'église monumentale :

(1) M. le duc d'Acquaviva, ministre de Saint-Marin à Paris, a bien voulu me donner communication des pièces relatives à cette affaire.

Soldats !

« Nous sommes arrivés sur la terre de refuge et nous devons une conduite irréprochable à des hôtes généreux. Elle nous vaudra le respect que mérite la mauvaise fortune.

« Je délie, dès à présent, mes compagnons d'armes de tout engagement, les laissant libres de rentrer dans la vie privée, mais je leur rappelle qu'il vaut mieux mourir que de vivre esclave de l'étranger.

« GARIBALDI. »

Ne sont-ce pas là de nobles paroles ?

Les Autrichiens, cantonnés à Rimini, s'avançaient déjà en force pour cerner les fugitifs, bloquer et envahir la république. Devait-on, pour prévenir l'attaque imminente, livrer ces héroïques combattants à un ennemi irrité? Fallait-il s'exposer follement soi-même aux vengeances des dominateurs de l'Italie, affronter une aventure redoutable?

Le Titan, — on doit le reconnaître, — se tira à son honneur et fort habilement de ce

mauvais pas. Il s'interposa, de la façon la plus généreuse, entre les défenseurs de la nationalité italienne et ses acharnés adversaires. Les conseils de la prudence furent écoutés sans doute, mais non pas aux dépens des droits sacrés de l'humanité.

M. Braschi, officier de la milice san-marinoise, et M. D. Belzoppi, régent, traitèrent de la capitulation avec le général autrichien Gorzgowski. En voici à peu près la substance : Tous les garibaldiens déposeront leurs armes entre les mains des chefs de Saint-Marin et seront libres de regagner leurs foyers. Garibaldi recevra un passeport et s'embarquera pour l'Amérique, dans un port de la Méditerranée.....

Mais l'infatigable partisan, se défiant de l'Autriche et désireux d'ailleurs d'aller défendre Venise, s'échappa brusquement, la nuit, escorté d'une poignée de braves, et put gagner le petit port de Casenatico, où il trouva des barques de pêcheurs, à l'aide desquelles il cingla, non sans péril, vers la *reine de l'Adriatique*, — aujourd'hui déplorable esclave attachée à la bouche d'un canon. Ceux des compagnons de Garibaldi qui,

malavisés, se rendirent à Rimini, sur la foi d'une promesse illusoire, payèrent cher leur confiance : ils furent saisis et enchaînés comme des malfaiteurs.....

On sait la suite des aventures, des pérégrinations, des vicissitudes de l'homme de Montévideo, de Marsala et d'Aspromonte.

Je dois ajouter que le gouvernement de la république avait secouru des deniers de l'État les Garibaldiens, et n'était nullement le complice de l'archiduc Ernest et des Autrichiens, maîtres absolus alors des Légations.

Plus tard, les journaux italiens, induits en erreur par des malveillants, sans doute, dénoncèrent Saint-Marin comme détenant indûment, dans le palais municipal et dans le couvent des capucins, onze grandes caisses d'armes laissées par les garibaldiens, en 1849. Il s'ensuivit un échange de lettres entre la Régence de Saint-Marin, représentée par M. Dominique Belzoppi, et le comte de Cavour, qui désignait le général Fanti, ministre de la guerre, pour recevoir ce dépôt. Ce qui ressort des pièces que j'ai sous les yeux et de la correspondance

officielle, c'est que ces *onze grandes caisses* se réduisaient à un petit nombre de mauvaises armes que le gouvernement de Saint-Marin, d'après la convention passée avec le prince Ernest, archiduc, dut consigner entre les mains des Autrichiens. M. Belzoppi « obtint seulement qu'il fût laissé à la république quelques petites caisses de munitions, comme compensation partielle aux très-fortes dépenses relatives soutenues par elle dans cette occasion. » Une lettre fut également adressée à Garibaldi par la Régence.

Cette réclamation mal fondée n'eut donc pas de suites.

Je ne sais si l'odieux mystère de l'assassinat du secrétaire d'état Bonnelli,— homme jouissant de l'estime publique et issu d'une famille d'anciens patriotes,— a été élucidé, mais je puis dire que cet événement remplit Saint-Marin d'horreur et de consternation, excita des regrets unanimes. On répandit alors le bruit que le Conseil-Souverain, lui-même, réclamait l'occupation étrangère, les baïonnettes de l'Autriche, pour tenir en respect les perturbateurs tant

indigènes qu'étrangers. On parla de l'état de siége souhaité pour le bonheur de Saint-Marin..... Ce sont là évidemment des *canards* de provenance autrichienne ou papale.

Il paraît qu'après 1849 la réaction triomphante avait poussé, — dans un but qu'on devine aisément, — quelques amis de la république de Saint-Marin à conseiller au gouvernement toscan, — c'est-à-dire aux Autrichiens, — d'occuper militairement le pays; mais le gouvernement san-marinois sut déjouer les noirs projets d'adversaires qui se couvraient du masque de la bienveillance.

Nous avons atteint la période des temps modernes, et les faits que j'ai à enregistrer ici semblent présager à notre indépendante montagne un heureux avenir, résultat de l'alliance d'un sage progrès avec une liberté sans licence ni désordre.

Le noble prince en qui l'Italie a placé ses plus chères espérances, Victor-Emmanuel, s'étant rendu à Bologne, pour l'ouverture du chemin de fer d'Ancône, la république titane lui envoya une députation qui fut reçue de la manière la plus flatteuse. Au

grand dîner offert par le roi, les délégués du Titan furent placés à la droite de Sa Majesté et comblés de prévenances cordiales.

Ceci m'amène à dire que le chemin de fer ne peut manquer de vivifier Saint-Marin, d'agrandir le cercle de ses exportations et de ses importations. Déjà il a rendu plus importante la grande foire aux bestiaux qui se tient une fois par an au Borgo. On s'y rend de toute la Romagne, de la Toscane, des Marches et même de l'Ombrie. C'est le plus considérable marché de bœufs de trait qu'il y ait dans ces parages. Les bœufs blancs de la Romagne appartiennent à la belle et antique race de Clitumne, chantée par le doux Virgile. Elle n'a pas dégénéré.

Les relations de la république avec le gouvernement royal italien n'ont point cessé d'être excellentes. En 1862, un traité de douane et de commerce fut signé aux conditions que souhaitaient nos montagnards, c'est-à-dire à des conditions on ne peut plus favorables. S. E. le comte Cibrario, ministre d'État, sénateur du royaume, *patricien* de Saint-Marin, — une des célébri-

tés scientifiques de l'Italie contemporaine, — se chargea du rôle de négociateur pour la république ; le représentant du royaume, en cette affaire, fut le commandeur Carutti, ministre résident. Le cabinet de Turin montra autant de déférence que dans ses rapports avec les puissances de premier ordre. A ce propos on lisait ceci dans un journal :

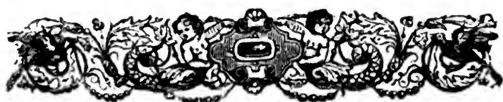
« En acceptant de représenter Saint-Marin dans cette négociation, M. Cibrario assurait d'avance le succès de toutes ses démarches. Il n'a, du reste, trouvé qu'un vif empressement à exaucer tous les désirs dont il se rendait l'interprète. Les égards témoignés en cette circonstance par le gouvernement italien à la modeste et sage république font également honneur à chacune des deux parties contractantes. »

On travaille en ce moment à une route qui, partant de la pittoresque petite ville de San-Leo, pour aboutir à la route de Rimini, par Serravalle, empruntera nécessairement le territoire san-marinois. Cette voie contournera la croupe escarpée du mont Titan et dominera un panorama peut-être unique en Europe.

La route nouvelle, l'exploitation du soufre, le chemin de fer, les bains de mer établis à Rimini et qui amènent des visiteurs, des curieux sur la célèbre montagne, seront autant de causes de prospérité et d'améliorations. La ville s'est créé une petite promenade en terrasse. Il lui manque encore un hôtel. J'ai lieu de croire qu'on y pense... ou qu'on y pensera.

Le gouvernement de l'Empereur, comme les gouvernements de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, professe pour Saint-Marin des sentiments d'estime et d'amitié. Voici un spécimen des assurances sympathiques envoyées aux régents : « La France vous aime. Continuez à ne pas douter de sa bienveillance toujours active, toujours fidèle aux souvenirs d'une affection de plusieurs siècles, toujours amie des vertus paisibles et traditionnelles que vous pratiquez. »

Prospérité et longue vie au petit peuple agricole que le voyageur protestant Maximilien Misson a appelé fort justement : « *Un essaim d'abeilles !* »



## IX

## MÉLANGES

La république de Saint-Marin, — autrement dite *république titane*, du nom de sa montagne, — dont l'origine remonte au quatrième siècle de notre ère, est actuellement peuplée d'environ 10,000 âmes et forme un territoire de 17 milles carrés enclavé dans le royaume d'Italie, se terminant en pointe, au nord-est, c'est-à-dire du côté de Rimini, et borné au sud par le val San-Anastasio, où fluent des sources thermales improprement appelées *eaux de Saint-Marin*.

Cet État indépendant comprend la totalité du mont, — haut de 742 mètres, — ainsi que les collines et talus qui en constituent la base.

La position est aussi forte qu'heureuse, le climat salubre, mais un peu froid, car tous les vents soufflent librement sur ces abrupts sommets.

Le Titan a dû être autrefois un volcan, comme les dômes de la Perticara et de Bertinoro. Voici la constitution de cette petite société :

La souveraineté réside dans le peuple tout entier. Elle est déléguée au *Conseil-Souverain* ou *Conseil-Prince*, qui, comme nous le savons, se compose de soixante membres. Cette assemblée a le dépôt du pouvoir législatif. Nous savons aussi que le pouvoir législatif est dans les attributions des deux régents (ou capitaines-régents), autrefois *consuls* ou *gonfaloniers*. Ces magistrats restent en exercice pendant six mois. On les nomme et on les installe solennellement le 1er avril et le 1er octobre. La cérémonie a lieu dans l'église, où ils jurent fidélité aux lois et promettent de faire bon usage du dépôt qui leur est confié.

Il existe, en outre, un petit conseil de douze membres élus, dont les deux tiers sont renouvelés chaque année. C'est un

intermédiaire entre les deux pouvoirs, et il vient en aide aux régents pour les affaires administratives ou litigieuses.

Quant au pouvoir judiciaire, il est déféré à un jurisconsulte étranger au pays (Commissaire de la Loi), nommé pour trois ans par le Conseil-Souverain. Ce même conseil, s'il y a lieu, nomme aussi des commissions spéciales pour les causes portées en appel ou en révision.

La force militaire se compose de tous les citoyens en état de porter les armes. Des règlements spéciaux déterminent le nombre de ceux qui sont requis pour le service en temps ordinaire. Il existe deux corps : celui de la *garde du Conseil et des Régents*, et la *milice* proprement dite, forte de neuf compagnies de 140 hommes, officiers et sous-officiers compris. Total de l'effectif : 1,290 hommes. Quelques gendarmes étrangers sont chargés de la police du territoire.

On trouve dans notre *Moniteur de l'armée* (année 1857) un article sur l'organisation militaire de Saint-Marin. Je lui emprunte les lignes suivantes :

« ..... Le commandant général a un état-major. Le chiffre des officiers s'élève en ce moment à 75, depuis le grade de lieutenant jusqu'à celui de colonel.

« Les colonels sont au nombre de 17. Les fonctions de la plupart de ces officiers sont, on le pense bien, purement honorifiques, et la noblesse romagnole a depuis longtemps adopté l'usage de porter l'uniforme bleu et blanc de Saint-Marin. Aujourd'hui, la noblesse romaine et toscane a aussi adopté cet usage, et l'on trouve sur la liste des officiers de Saint-Marin les noms des princes Gabrielli, Simonetti (de Rome et de Bologne), des marquis Bevilacqua, Bartolomei, Ferroni, Piccolomini, Strozzi, etc., de Ferrare, de Florence, de Sienne et de Mantoue.» Je ne dois pas oublier de mentionner la musique militaire, qui est excellente, et se compose d'une quarantaine d'exécutants.

Aux fonctionnaires de l'ordre civil il faut ajouter trois secrétaires d'État, un pour l'intérieur, l'autre pour les affaires étrangères, le troisième pour les finances. La république accrédite deux chargés d'affai-

res, l'un à Paris, l'autre à Turin. On évalue le revenu public à 50,000 francs par an.

J'extrais ce qu'on va lire d'une note provenant de bonne source et qui m'a été fournie obligeamment :

« Bien que la souveraineté réside dans le peuple tout entier et que les citoyens possèdent les même droits politiques, il y a pourtant l'ordre des patriciens qui est reconnu et jouit d'une grande considération. Il est formé des personnes appartenant aux familles les plus anciennes du pays et qui ont par leurs actions ou leurs services bien mérité de la patrie.

« Comme la république de Saint-Marin est un des États les plus anciennement constitués, un État qui a su conserver depuis des siècles son autonomie et son indépendance, les plus grandes familles de l'Italie et plusieurs de l'étranger ont ambitionné la faveur d'appartenir à l'ordre des patriciens de cet État. Ce patriciat est absolument le même que celui qui existait dans l'ancienne république de Venise et donne lieu à l'inscription dans le Livre d'or. La famille Bonaparte elle-même n'a

pas dédaigné cette distinction, non plus que les princes Murat Rusponi, Bevilacqua, Gabrielli, d'Este, etc... » Je me hâte d'ajouter que le Conseil-Souverain est formé indistinctement de patriciens et de plébéiens. A Saint-Marin la noblesse, purement honorifique, ne confère aucune espèce de privilége de caste.

« C'est par des institutions à la fois rationnelles et simples, et surtout par des mœurs, des vertus et un patriotisme irréprochable que l'État de Saint-Marin a conservé depuis tant de siècles la même forme de gouvernement, sa liberté, son indépendance, et qu'il a mérité les égards, l'estime et la protection des plus grands peuples de l'Europe. »

La décoration dite de l'*Ordre équestre de Saint-Marin* fut instituée, dans l'origine, pour récompenser la bravoure militaire. Par une décision du Conseil-Souverain, prise le 11 octobre 1853, il fut décidé qu'elle pourrait être accordée également au mérite civil, conférée à ceux qui auraient rendu des services à la république. Cette décoration, en forme de croix ancrée d'é-

mail blanc, présente, d'un côté, l'image de saint-Marin, diacre, et de l'autre, les armes de la république titane (*trois tours d'argent sur trois rochers de même, en champ d'azur*). Cette distinction est fort difficile à obtenir, surtout pour des étrangers — à moins, toutefois, qu'ils n'aient des titres sérieux. Les Capitaines-Régents eux-mêmes ne peuvent conférer l'ordre. Ce droit appartient exclusivement au Conseil-Souverain, et l'unanimité des soixante voix est nécessaire. Avant de voter les nominations on remplit des formalités très-longues et très-minutieuses, ce qui se comprend. Le gouvernement san-marinois dispose parcimonieusement de cette récompense honorifique qui, par cela même, a plus de prix réel que celles qu'on distribue si facilement dans d'autres pays. En France, on ne compte pas vingt personnes décorées de l'ordre de Saint-Marin (1865).

L'état du Titan, en raison d'une situation tout à fait exceptionnelle, a eu ses panégyristes et ses détracteurs, il a excité l'envie et la moquerie. Les uns admirent et louent sans réserve, les autres dénigrent et

persiflent de parti pris. Je dois enregistrer impartialement ici le blâme en regard de l'éloge, dans l'intérêt même du petit pays dont je m'occupe depuis environ douze ans. On gagne plus à être critiqué que flatté. Nos ennemis nous rendent parfois service — sans le vouloir, bien entendu — et nous pouvons tirer profit des choses désagréables qu'ils ne nous épargnent pas.

J'ai désigné à peu près tous les admirateurs désintéressés de Saint-Marin. Au nombre des détracteurs modernes se place, sur le premier rang, M. Edmond About. J'ai donné précédemment sa petite diatribe, dont je crois avoir fait bonne justice. J'ajouterai encore quelques mots à ce sujet :

Le grand tort des San-Marinois à l'égard de M. About, c'est de n'avoir pas fêté sa venue, de n'avoir pas mis en branle le bourdon de la Rocca qui sert à rassembler l'*Arringo* et le Conseil-Souverain, de ne lui avoir pas donné une garde d'honneur, de ne l'avoir pas complimenté par députation, de ne lui pas avoir offert bouquets et banquets — impardonnable oubli ! coupable négligence ! — M. About, plein de son grief, a saisi

la plus pointue de ses plumes d'acier et a chargé quelques pages de *Rome contemporaine* du soin de le venger.— La vengeance est mauvaise, mais l'injustice l'est bien davantage. Passons.

Il fut un temps où décocher en passant un petit trait malin à la *repubblicella* était chose reçue en Italie. Le poëte Monti sacrifia à ce travers, et certaine question scientifique lui inspira les lignes suivantes : « ..... Ce sont là des discussions qui regardent les rois littéraires, parmi lesquels je suis moins que ne le sont, parmi les grands de ce monde, les grands de la république de Saint-Marin. »

Monti n'avait entendu parler ni de Giangi, ni d'Onofri, ni de Delfico — et Borghesi n'était pas encore célèbre. Excusons-le donc.

Le voyageur Valery, moins dédaigneux, plus équitable que M. Ed. About, tempère, mitige, atténue ce que ses remarques, superficielles d'ailleurs, ont parfois d'un peu sévère.

Exemple :

« On doit regretter que l'antique et véné-

rable liberté de Saint-Marin n'ait porté aucun des fruits utiles de la liberté nouvelle. Les mendiants y sont assez nombreux. La prison où, le plus souvent, en vérité, il n'y a personne, est fort mal tenue; je ne parle pas de ses quatre couvents de capucins et de franciscains... On n'y trouve ni imprimerie ni académie. Le volume in-folio des *Statuts de la très-illustre république de Saint-Marin* et ses règlements d'agriculture forment à peu près toute sa bibliothèque (1). Enfin, cette république de quatorze siècles est moins avancée, moins civilisée que tel village des États-Unis de quatorze mois, avec son bureau de poste, ses nouveautés littéraires, son journal franc de port et ses revues anglaises et américaines. Ce petit État n'est point toutefois sans une sorte de prospérité. Les habitants possèdent quelques champs dans la plaine. Le vin de Saint-Marin est assez bon. Le bourg de Serravalle, au-dessous de la montagne, s'étend considérablement depuis plusieurs années et paraît fort marchand.

(1) Voy. la citation qui termine ce volume.

« On peut observer plusieurs causes de la décadence de la république de Saint-Marin. Les principales sont : la suprématie exercée par quatre ou cinq familles auxquelles d'autres tentent vainement de résister ; l'emigration d'anciennes familles et la vente de nombreuses parties du territoire à des étrangers qui ne résident point. Croirait-on aussi que le jeu de la roulette est établi sur la place du marché, et qu'il paye au gouvernement son immoral impôt ?... » M. Valery, dans le même chapitre, remarque que l'étendue de la république titane — dont on est convenu de rire — dépasse celle de quelques républiques de la Grèce antique.

Je n'ai point qualité pour défendre Saint-Marin, mais la plupart de ces critiques, je dois le dire, sont mal fondées et ne résistent pas à un examen sérieux, attentif de la contrée. Procédons avec ordre et examinons les griefs du touriste :

Pendant un séjour d'environ trois semaines sur le Titan *je n'ai pas rencontré un seul mendiant*, et n'ai jamais été importuné par personne durant mes promenades. Le

fort de la Rocca n'est pas plus mal tenu que les autres prisons de l'Italie.

La république, j'en conviens, ne possède ni imprimerie, ni académie. Ici une imprimerie serait chose à peu près inutile et de luxe, puisque Rimini, assez grande ville qui renferme des presses, n'est séparé de Saint-Marin que par une bien petite distance. Pour former une académie, il faut nécessairement des savants, des lettrés ; or, il serait enfantin — pour ne rien dire de plus fort — de chercher à recruter des immortels dans une population d'environ dix mille âmes. Il se peut qu'il n'y eût pas de biblothèque au temps du voyage de Valery, mais actuellement il s'en forme une. Le gouvernement français, pour sa part, a gratifié Saint-Marin de plusieurs caisses de livres.

Le Titan n'a nullement besoin de journal. L'impression des actes officiels, faite quand il y a lieu, doit lui suffire.

Valery dit que le vin de Saint-Marin est « assez bon, » d'où je conclus qu'il n'en a jamais tâté, autrement il le proclamerait *excellent*, et l'épithète n'aurait certes rien d'hyperbolique.

Je n'ai point vu jouer à la roulette sur la place du marché, située au Borgo. Valery aura été induit en erreur par quelque jeu de paysan dans une circonstance exceptionnelle, un jour de foire.

**Et voilà cependant comme on écrit l'histoire!**

Je crois avoir réfuté suffisamment les remarques critiques de l'érudit voyageur. N'en parlons plus.

J'ai extrait de je ne sais plus quel livre, le passage suivant, qui me paraît d'un optimisme outré :

« Il n'y a ici, disent les San-Marinois, nul intérêt personnel ; tous les efforts particuliers aboutissent au bien-être général ; les volontés individuelles n'en forment qu'une, comme les lances réunies deviennent le faisceau qu'on ne peut rompre. L'injure faite à un citoyen blesse tous les citoyens ; la loi tient lieu de prince. Nous ne sommes ni trop riches ni trop pauvres ; la vertu est en honneur et le vice est flétri ; les emplois ne sont donnés qu'aux gens de bien, et jamais aux méchants, aux ambitieux et aux

cupides; les citoyens craignent le blâme plus encore que la loi, et la loi est plus écoutée que les orateurs; enfin, l'autorité est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, mais ils sont vertueux. »

Je ne saurais finir mieux ce chapitre qu'en reproduisant une belle description extraite d'un savant opuscule de M. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut et membre de la commission nommée pour la publication des œuvres du comte Bartholomeo Borghesi. L'auteur de l'*Essai sur Marc-Aurèle, d'après les monuments épigraphiques* (1), me permettra, sans doute, de lui faire cet emprunt, dans l'intérêt du pays dont je m'occupe, du sujet que je traite :

« Bartholomeo Borghesi est né le 11 juillet 1781, dans la petite ville de Savignano, placée sur la voie émilienne, entre Cesène

(1) Paris, Didot, 1860, in-8°.

Les membres de la commission nommée par l'Empereur pour la publication des œuvres du plus savant des numismates et épigraphistes modernes sont : MM. Léon Renier, membre de l'Institut, président; le chevalier de Rossi, Noël des Vergers et Ernest Desjardins, secrétaires.

et Rimini; il fut de bonne heure, et comme son père, « passionné pour l'antiquité. »

« ..... Pendant vingt années il parcourut les villes principales de l'Italie, se liant, par l'attrait d'une passion commune, avec tous les épigraphistes de son époque, recueillant des matériaux et, lorsqu'après avoir ainsi butiné, il se fut retiré dans sa cellule à Saint-Marin, comme l'abeille qui veut faire son miel, il n'en descendit plus qu'en 1842, pour se rendre à Rome où, chargé d'une mission diplomatique, il allait soutenir les intérêts de la petite république dont il s'était fait une seconde patrie (1).

« Sur le haut du mont Titan, pic détaché de la chaîne des Apennins et s'avançant comme un promontoire dans les plaines de la Romagne, s'élève une modeste bourgade qui, depuis quatorze cents ans, conserve le privilége d'être le plus petit des États de l'Europe. Du sommet sourcilleux où cette république en miniature se cache au sein des nuages dès que l'orage obscurcit l'horizon, elle a vu passer bien des in-

(1) Il s'agissait d'une convention avec le gouvernement papal à propos du sel et du tabac.

vasions et s'écrouler bien des empires. C'est là, qu'à la suite des troubles de 1821, M. Borghesi vint s'abriter contre les tracasseries d'agents politiques, dont l'inquiétude pour l'avenir redoutait jusqu'à ceux qui s'occupaient du passé... Chaque année, j'ai passé près de ce savant aimable des heures qui m'ont laissé de longs souvenirs. Jamais je n'entrais dans la maison modeste qu'il habitait, jamais je n'ai pénétré dans ce cabinet dont les murs, blanchis à la chaux, avaient pour unique ornement les livres et les manuscrits du maître, sans admirer ce qu'il fallait de force et de fécondité pour ne chercher qu'en soi l'élément nécessaire à tant de travaux. A cette hauteur de mille mètres, à cette distance des grands centres de la péninsule, l'illustre érudit se trouvait placé dans l'isolement littéraire le plus absolu. Les habitants de la petite république de Saint-Marin étaient fiers de lui et se vantaient avec raison de donner asile à l'une des *gloires* de l'Italie (1);

(1) Le mot paraîtra hyperbolique, peut-être, a bien des gens étrangers à la science.

mais ils ne se sont jamais rendu compte, je le crains, des occupations de leur hôte ; et, en vérité, pourrait-on leur en vouloir d'accorder plus d'intérêt à la récolte des glands ou à celle de la vigne qu'à ce qui s'est passé dans la grande république romaine ?...

« M. Borghesi voyait chaque jour se lever le soleil, me disait-il, avec la certitude de n'être troublé jusqu'à son coucher par aucune visite importune. Ce calme a été une compensation pour l'échange de pensées et les encouragements qui lui manquaient. Toutes ses heures appartenaient donc à l'étude. Pas d'autre distraction possible que la promenade dans un jardin en terrasse, d'où le regard s'étend, il est vrai, sur une vue merveilleuse de beauté. Au midi, c'est la chaîne des Apennins, dont les sommets arrondis se succèdent comme les vagues de la mer et forment jusqu'à neuf plans différents ; leurs teintes s'adoucissent depuis la lumière éclatante ou la profondeur des ombres portées du premier plan jusqu'aux nuances d'opale des dernières ondulations. Au nord, ce sont les plaines de la Roma-

gne, puis l'Adriatique, dont les flots azurés sont encadrés par la sombre verdure de la *Pigneta*, immense forêt de pins à tête ronde qui croît le long de la mer, dans le delta du Pô, et qui fournissait à la flotte de Ravenne, dès le temps d'Auguste, les bois nécessaires aux constructions navales. Ce torrent qui baigne le pied de la montagne c'est la Marecchia dont l'embouchure forme le port de Rimini; et le pont romain qui réunit ses deux rives sépare la Flaminienne de l'Emilie ; ce ruban argenté qui se déroule plus loin c'est le Rubicon. Là commença l'empire, et les hautes tours de Ravenne nous montrent où il a fini.

« Ombriens, Etrusques, Gaulois, Romains, ont combattu pour la possession de ces plaines fertiles. Voilà les montagnes du Picenum et celles de la Toscane ; voilà la vallée du Métaure où la défaite des Carthaginois sauva l'Italie : on ne vit pas seul au milieu de tous ces souvenirs.

« Rentré dans le cabinet où il a passé tant d'années laborieuses, M. Borghesi s'y trouvait entouré d'autres souvenirs qui lui rappelaient plus vivement encore le peuple

dominateur dont nos lois, nos coutumes, nos langues, gardent des traces si profondes. Ce vieux meuble aux ais déjetés qui semblait un bahut de campagne, renfermait la plus précieuse collection de médailles, et surtout de médailles romaines, qu'ait pu former un particulier. Ces tables en bois blanc étaient chargées de lourds cahiers in-folio où se trouvaient transcrites de sa main toutes les inscriptions consulaires; immense dépôt de documents historiques dont on apprécie la valeur, quand on se reporte au nombre infini de consuls substitués qui, pendant si longtemps, n'ont pas eu de rang dans les fastes. Ces armoires en sapin contenaient la série des commentaires, c'est-à-dire le travail herculéen à l'aide duquel chaque consul, dans le silence de l'histoire, est venu prendre sa place, de par l'autorité du maître. Des notes volantes, réunies en paquets et retenues par un fil, portaient le nom de chaque province... L'éminent épigraphiste savait sur l'antiquité romaine ce que l'antiquité n'avait pas toujours su elle-même...

« Se découvrait-il en Europe une in-

scription consulaire de date incertaine, le découvreur pensait tout d'abord à la soumettre au solitaire de Saint-Marin. Il était sûr de recevoir, en échange, de gracieux remercîments accompagnés d'un traité complet, où la solution de la question en litige se trouvait appuyée sur les plus solides arguments. Ses moindres lettres étaient de véritables mémoires. Que de travaux publiés sous d'autres noms que le sien sont enrichis des trésors de cette doctrine dont les sources demeuraient si libéralement accessibles à quiconque voulait y puiser!... »

M. Borghesi est mort le 16 avril 1860, dans sa quatre-vingtième année. Il était célibataire. J'ai dit que le gouvernement français fait imprimer les écrits de l'antiquaire du Titan et qu'il a institué une commission à cet effet, commission qui compte parmi ses membres M. Noël des Vergers, gendre de M. F. Didot, et auteur de la belle et fidèle description qu'on vient de lire.

Le Conseil-Souverain de la république du mont Titan a voté une adresse de remercîments à l'Empereur et a envoyé à M. Léon

Renier, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, etc., la plaque de commandeur de l'ordre équestre de Saint-Marin. Les autres membres de la commission ont eu le diplôme de chevalier de l'ordre. M. Renier a reçu, en outre, du gouvernement italien la croix de chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

L'Italie est incontestablement un des pays qui savent le mieux apprécier et rémunérer avec éclat les travaux scientifiques, artistiques et littéraires — vraie gloire d'une nation!

La reconnaissance me fait un devoir d'ajouter que mes modestes études ont attiré l'attention du représentant de Saint-Marin, à Paris. Il a bien voulu me signaler au Conseil-Souverain, et la croix de chevalier de l'ordre m'a également été conférée.

Une récompense décernée par un pays libre a pour moi plus de valeur que toute autre.

J'ai dit que les armes de la république de Saint-Marin sont : *d'azur, à trois tours fortes d'argent, sur trois rochers de même.*

Je ne veux pas laisser échapper l'occa-

sion qui m'est offerte de rectifier une erreur, vraiment fâcheuse, qui se perpétue et tend à dénaturer la signification de ce blason historique.

De nos jours on a pris l'habitude de couronner les trois tours de *trois plumes* recourbées au sommet. Ces plumes apocryphes remplacent fort malencontreusement les *trois flammes, de gueules, recourbées par le vent* de l'écu authentique, ces flammes destinées à rappeler les phares du solitaire Marin.

Depuis longtemps j'ai signalé cette erreur, et j'insiste fortement aujourd'hui pour que les plumes — qui n'ont aucun sens — soient supprimées une fois pour toutes.

Les anciens recueils héraldiques, et notamment celui du P. Menestrier me donnent raison. Seulement, ce dernier auteur a pris les *trois tours* pour *trois autels* qu'il indique à tort comme étant de *sinople.*

Il y a juste une année de cela, notre journal officiel publiait un petit article intitulé : *la Bibliothèque de Saint-Marin.* Le voici presque en entier :

« Déjà, vers l'an 600, on voit poindre la

cité actuelle (de Saint-Marin) qui, vers 1100, s'administrait en ville libre...

« Par sa position sur une montagne escarpée, Saint-Marin n'a pas eu à craindre trop les invasions et la conquête étrangère, mais ce pays a toujours agi avec beaucoup de prudence au milieu des événements qui ont changé la forme de l'Italie. C'est ainsi que jamais on n'a voulu y établir d'imprimerie, car on avait vu qu'à l'origine de cette déceuverte correspondaient les persécutions contre les hérétiques, et qu'à Soncino, par exemple, la liberté avait péri après que l'Inquisition y eut détruit 70,000 volumes provenant des célèbres imprimeries juives. On craignait qu'en introduisant l'art typographique à Saint-Marin, on n'y imprimât bientôt des livres que les puissances d'alentour regardaient comme dangereux, et alors que l'État n'eût le même sort que Soncino.

« C'est ainsi qu'aujourd'hui même il n'existe pas encore d'imprimerie à Saint-Marin, quoique les savants et les hommes de talent n'y aient jamais manqué; il suffit, pour le prouver, de citer Fra Giovanni

Bertoldi, traducteur de la *Bonne comédie*, en vers latins; Calcigni, homme d'état de la cour ducale de Frédéric d'Urbin, C. Bonelli, évêque au concile de Trente, Ignace Belzoppi, auteur de *Il Bertuccino*, qui n'a pas été imprimé, et Ant. Onofri, surnommé le *Père de la patrie.*

« Il y a à Saint-Marin une cathédrale et plusieurs couvents ; mais ici les couvents n'ont pas, comme ailleurs, travaillé pour la science, et la création de la bibliothèque n'est pas due à leur initiative. On sait que Saint-Marin n'a pas d'évêque résidant sur son territoire, mais que les affaires ecclésiastiques sont administrées par deux hauts dignitaires du clergé étranger. La bibliothèque actuelle de l'État n'est donc pas sortie des cloîtres, comme en d'autres pays, elle a été fondée, il y a une quarantaine d'années, par un particulier qui acheta plusieurs bibliothèques privées et établit une somme destinée à l'acquisition de livres nouveaux. La collection s'est depuis augmentée des dons offerts par les citoyens de la république, par les amis des lettres, entre autres la France qui, en 1854, a fait

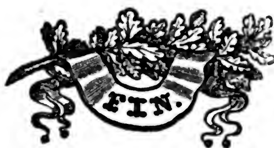
un envoi d'ouvrages de luxe, publiés aux frais de l'État, parmi lesquels nous avons remarqué les *Catacombes de Rome*.

« La bibliothèque publique de l'État de Saint-Marin est ouverte seulement le dimanche, à partir de neuf heures du matin. Elle compte cinq mille volumes, dont le catalogue systématique est achevé. Il n'y a pas de manuscrits, ni d'incunables. La collection, qui est restée longtemps dans les bâtiments du gouvernement, est actuellement installée au palais Valloni et convenablement disposée dans trois belles salles.

« Le bibliothécaire est en même temps le directeur des archives de l'État. Les archives sont disposées dans le bâtiment du gouvernement. Elles ne vont pas au-delà du douzième siècle. En effet, les plus anciennes avaient été déjà transportées par les moines qui voulaient se réunir aux autres ordres d'Italie, à San-Giovanni, à Conca, puis à San-Vitale. Quand Napoléon eut supprimé les couvents, le P. Ziandrini transféra les archives de cet État libre, qui compte déjà quinze siècles d'existence, au couvent de Praglia, près de Padoue, et

quand celui-ci eut été ainsi supprimé, au couvent de Sainte-Justine avec lequel on l'avait ensuite réuni. Le célèbre historien Cantu a fait des recherches dans ce dernier endroit au sujet de ces archives curieuses; il n'a rien trouvé sur Saint-Marin, et présume qu'elles auront été transportées à Vienne.

« Parmi les autres bibliothèques, il faut citer celle du collége Belluzzi et la bibliothèque particulière formée par le comte Borghesi dont la collection peut passer pour une des plus riches qui existent en Europe sous le rapport de l'archéologie. Il l'a léguée à un de ses neveux avec une riche collection de médailles. »





# BIBLIOGRAPHIE

DE

# SAINT-MARIN

## I

### *Livres.*

**Essai historique sur la République de San-Marino**, par Auger-Saint-Hippolyte. Paris, Delaforest, 1827 ; 1 vol. in-8, imprimé à Auxerre, 325 pages (21 feuilles), 10 chapitres.

FRONTISPICE

*Armes primitives de la République titane.*



Voici la dédicace du premier livre d'histoire publié en français sur Saint-Marin : *Au président des États-Unis d'Amérique, l'auteur dédie, offre et consacre cet* ESSAI HISTORIQUE *sur la plus ancienne des républiques modernes.*

L'ouvrage, aussi bien écrit que pensé, composé en partie d'après les mémoires excellents de Delfico, m'a été fort utile. Je regrette qu'une notoriété plus grande ne lui soit pas acquise.

« M. Auger (Hippolyte-Nicolas-Just) très-estimable littérateur, qui s'est fait quelquefois connaître sous les pseudonymes d'*Auger-Saint-Hippolyte* et de *Gérau*, est né le 25 mai 1797, à Auxerre, d'une famille nombreuse, etc. (Quérard, *la Littérature française contemporaine*, XIX^e^ *siècle*, t. I, p. 105).

Auger, écrivain très-fécond, et qui a visité Saint-Marin et l'Italie, s'est fait connaître par des romans, des pièces de théâtre, des ouvrages d'histoire et de politique et des publications de journaux. Il a été le collaborateur de Balzac, de Dumas et d'Émile de Girardin.

GILLIES (J). Reise nach San-Marino. Aus. dem Engl., gr. in-8. Leipzig, 1798. Linke (Heinrich's) en allemand.

LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN, br. anonyme de 14 pages. Paris, Barba, Garnot,

1848 ; prix : 25 cent. — Avec un petit dialogue en guise d'épigraphe.

Opuscule d'un assez médiocre intérêt, éclos de l'actualité (1848).

MOEURS ITALIENNES, *précédées d'une introduction sur le pouvoir temporel du pape, et suivies de considérations sur l'avenir de l'Italie*, par Paul Desmarie, 1 vol. in-12 de 260 pages. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1860.

Un chapitre de 5 pages est intitulé : *La République de Saint-Marin*.

On y lit que ce pays « est avec la principauté de Monaco, une des curiosités politiques de l'Italie... » Et plus loin : « L'air est si vif à Saint-Marin, nous dit-on, que les personnes dont la poitrine est délicate y meurent bientôt; l'hiver y commence à la fin de septembre et dure six mois. » Je garantis l'exactitude de ceci. Saint-Marin ne fera jamais concurrence à Monaco et à Nice.

LES RÉPUBLIQUES MODERNES, par Alfred Deberle (in-8, sous presse).

— Saint-Marin.

— Andorre.

— Les 22 cantons suisses, etc.

## II

*Livres spéciaux en italien.*

Statuta, decreta ac ordinamenta illustrissimæ reipublicæ ac perpetuæ libertatis terræ Sancti Marini. Arimini (Rimini), 1600, in-folio.

Relazione dell' origine e governo della repubblica di San-Marino, in Padova (Padoue), 1633. 1 vol. in-4, par Matteo Valli, secrétaire de la république, publiée par Gabriel Naudé.

Cet ouvrage a été réimprimé à Padoue par Giuseppe Comino, en 1733, in-8.

Il belluzzi o della citta felice (Dialogue) per Ludovico ou Luigi Zuccoli (de Faenza). — Rare.

Memorie storiche della repubblica di San-Marino, *raccolte dal cav. Melchiore Delfico, cittadino della medesima.* Milano, 1804, in-4.

Voici la dédicace de ce livre fort estimé, fort consciencieux, fort érudit : *Al General Consiglio, principe della repubblica di San-Marino ed ai capitani reggenti la medesima, signori Antonio Onofrio e Marino Francesconi*

*queste patrie memorie, in segno di gratitudine e de perpetuo attacamente, offre, dedica e consacra.* Melchiore Delfico.

Milano, 20 marzo 1804.

Réimpression faite à Lugano, 1842, grand in-16. (Typografia Elvetica.)

3e édition avec additions. Florence, Fabris, 1843-44, 3 vol. in-8, avec une carte et deux vues lithographiées. Continuation des mémoires jusqu'à l'année 1842, suivie de 19 documents diplomatiques, d'une biographie des hommes illustres et de la série chronologique des consuls ou régents de 1822 à 1843.

LEGES STATUTÆ REIPUBLICÆ SANCTI-MARINI. Forolivii (Forli), 1834, petit in-folio de 128 pages (1).

QUADRO STORICO STATISTICO DELLA REPUBLICA DI SAN-MARINO, per *Brizzi* (Oreste), Firenze, Fabris, 1842, grand in-folio.

(1) J'ai parcouru ce registre qui porte aussi pour titre : ***Statuta decreta ac ordinamenta Illustrissimæ Reipublicæ ac perpetuæ libertatis terræ Santi-Marini*** (Arimini Ioannis Simbenii MDC, superiorum permissu.) Il en existe des copies manuscrites. Ce recueil commence par une pièce de vers latins intitulés : ***Divus Marinus ad Titanum montem suum.*** (C'est le saint qui parle, et il donne des conseils au pays.) Il est dit que les capitaines régents sont élus tous les six mois et que l'Aringo se compose d'un homme par feu.

Avec notice sur les hommes illustres de la république.

FEA, 1830. *Littera del sig. Bartolomeo Borghesi, cittadino e conseglieri della Republica di San-Marino al sig. av. NN.* Dans l'ouvrage de l'avocat Fea, intitulé : *Il diritto sovrano della Santa Sede sopra le valli di Comacchio e sopra la Repubblica di San-Marino.*

---

III

*Principaux articles publiés dans les histoires, revues, voyages, journaux, encyclopédies, dictionnaires*, etc.

LE VOYAGE ET DESCRIPTION DE L'ITALIE, par le vicomte de Turenne.

Petit article d'une quinzaine de lignes.

NOUVEAU VOYAGE D'ITALIE, avec un mémoire contenant des avis utiles à ceux qui voudront faire le même voyage (par Maximilien Misson). La Haye, 3 vol. in-12, 1702 (t. I, p. 224, t. III, p. 186).

REMARQUES SUR DIVERS ENDROITS D'ITALIE, par Addison. Paris, 1722, 4 vol. in-12.

NOUVEAUX MÉMOIRES. *Observations sur l'Ita-*

*lie*, par M. G..., 2 vol. in-12. Londres et Naples, 1767, t. I, p. 235, article *San-Marino*.

VOYAGE D'UN FRANÇOIS EN ITALIE, fait dans les années 1765 et 1766, 8 vol. in-12. Venise, Paris, 1769. Le chapitre XXIII, p. 406 du t. VII est intitulé : *De la république de Saint-Marin.*

VOYAGE EN ITALIE, par de La Lande. Paris, 1786, 9 vol. in-12, t. VIII, ch. XII.

ANNALI D'ITALIA (L. Ant. Muratori). In-folio, t. XII, p. 201, 202, 203.

L'annaliste s'occupe particulièrement, dans le passage trop court qu'il consacre à Saint-Marin, de l'invasion déloyale d'Alberoni.

REMARKS ON SEVERAL PARTS OF ITALY, etc. *In the years* 1701, 1702, 1703, by Jos. Addison, esq. London, 1767, in-12.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE PORTATIF DE L'ITALIE. 2 gros vol. in-8. Paris, Lacombe, 1775.

Bon article d'environ trois pages, un des premiers qu'aient publiés nos dictionnaires. Quelques détails semblent empruntés à Addison.

SAINT-MARIN, article anonyme divisé en deux lettres, avec une vue lithographiée

du mont Titan. *Magasin pittoresque*, année 1832.

Ces lettres contiennent deux petites anecdotes de pure fantaisie.

La république de Saint-Marin, article signé Auger (*Italie pittoresque*).

L'auteur est celui qui a pris souvent le nom d'*Auger-Saint-Hippolyte*, et qui a écrit l'Essai sur l'histoire de Saint-Marin.

Voyage littéraire et artistique en Italie, etc. (2e édition), par Valery. Paris, *Baudry, Aimé-André*, 3 vol. in-8, 1838. Voici le sommaire du chap. VIII, t. III : « République de Saint-Marin. — Constitution. — Population. — Revenus. — Armée. — Saint-Marin. — Église. — Onofri. — M. Borghesi. — Citoyens de Saint-Marin. — Vue. »

La république de Saint-Marin, art. anon., publié par le journal hebdomadaire *Le Napoléon*, du 28 avril 1850.

République de Saint-Marin, art. de M. Noël des Vergers (*Encyclopédie moderne ; Firmin Didot frères*, in-8).

La république de Saint-Marin, art. *Variétés*, d'un peu plus d'une colonne, dans

le numéro du 25 juin 1854 du *Pays* (Journal de l'Empire).

Aucun détail nouveau, aucun aperçu digne d'être cité. C'est l'éternel résumé de l'histoire locale. On exagère l'étendue du pays, le nombre des indigènes et jusqu'à la hauteur du mont Titan. On y dit un mot de la caste pratricienne san-marinoise dont la plupart des Italiens de mérite et de distinction tiennent à honneur de faire partie.

L'auteur de cet article a gardé l'anonyme. On ne saurait l'en blâmer.

BARTOLOMEO BORGHESI. Voyage à Saint-Marin par les Romagnes, art. de M. Ernest Desjardins (*Moniteur universel*, n^os des 27 et 31 mars 1860.)

LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN, par le même (*Moniteur universel* du 25 mai 1860).

L'auteur s'est servi de mes articles publiés dans la *Liberté de penser*. D'autres sont dans l'*Illustration*.

---

## IV

### *Romans et pièces de théâtre.*

LA LUIZINA, par Alfred de Bougy, roman. Paris, 1852, in-12 ( *Michel Lévy*). *Rare.*

Une partie de l'action de ce livre se passe dans la république de Saint-Marin. — Il y a eu une 2^e édit. illustrée et intitulée la *Vengeance du Bravo*, (1864, in-4°. *Charlieu frères* et *Huillery*, éditeurs).

SCÈNES D'ITALIE ET DE VENDÉE, par Crétineau-Joly. Paris, 1853, in-12. (*Librairie nouvelle.*)

Une des nouvelles de ce volume, intitulée : *La république de Saint-Marin,* traite romanesquement l'épisode d'Alberoni.

LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN, ou le *Secret d'état*, comédie en 2 actes, mêlée de chants par Gustave Dalby. Paris, imp. de *Petit*, 1833, in-18 de 90 p.

Il ne paraît pas que cette pièce ait eu du succès si tant est qu'on l'ait représentée.

---

V

*Ouvrages italiens sur les villes et contrées voisines de Saint-Marin.*

SAGGIO DELLA CITA SAN-LEO, per J. B. Marini.

SUPPLEMENTO DELLA CRONICA DI VERRUCHIO, per Filippo Antonini, in Bologna, in-4, 1621.

STORIA DELLO STATO D'URBINO, etc. Da Fra Vincenzo Maria Cimarelli, in Brescia, in-4, 1642.

STORIA DE FATTI DI FEDERICO, DUCA D'URBINO, per Girolamo Muzio, in Venezia, in-4, 1605.

MEMORIE ISTORICHE, CONCERNENTI LA DEVOLUZIONE DELLO STATO D'URBINO ALLA SEDE APOSTOLICA, in Firenze, 1723.

VITA DI FRANCESCO-MARIA DI MONTEFELTRO DELLA ROVERE IV, DUCA D'URBINO, per Gio Battista Lerni, Venezia, in-4, 1605.

ANNALI DI CAGLI, *part.* 1a, per Francesco Bricchi, in Urbino, in-4o, 1641.

ISTORIA DI FORLI, per Paolo Bonoli ; in Forli, in-4, 1661.

---

VI

*Publication scientifique.*

Une brochure relative à la géologie du mont Titan ou de Saint-Marin (tirée à un petit nombre d'exemplaires, en italien).

J'ignore et le nom de l'auteur et le lieu de la publication.



# TABLE





Paris — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31

Paris — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31





